



Conseil d'administration

Séance plénière n° 257

3 novembre 2020

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion.....	2
2. Ordre du jour	3
3. Procès-verbal.....	5
4. Liste de présence.....	64

Conseil d'administration

Séance plénière n° 257

3 novembre 2020

Diffusion

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Conseil d'administration
Séance plénière
Mardi 3 novembre 2020
(de 10h à 13h, salle Sologne)

Ordre du jour

Pour délibération
(D)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 2 JUILLET 2020 D

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES AIDES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION D**

ACTUALITÉS DES AGENCES DE L'EAU

1. Information sur le plan de reprise/plan de relance

BUDGET ET FINANCES

1. Budget rectificatif n°2 D
2. Budget initial 2021 D
3. Admissions en non-valeur D
4. Contrôle interne budgétaire et comptable D

PROGRAMME

1. Appels à projets (AAP) - Appels à initiatives (AAI) pour mettre en œuvre le 11^e programme
 - AAI « Préservation et restauration de la biodiversité marine » : sélection des initiatives (2^e phase) D
 - AAI « Gestion des eaux pluviales » : sélection des initiatives (2e phase) D
 - Lancement d'un AAP 2020-2021 en faveur des PNA (Plans Nationaux d'Action) D
 - Lancement d'un AAP pour la reprise de l'activité économique en faveur de la ressource en eau et de la réduction des micropolluants (mesures exceptionnelles mobilisant le 11^e programme d'intervention) D
2. PDRR (plans de développement rural régionaux) - Écophyto
 - Proposition de principes de programmation pour 2021 D
 - Avenants aux conventions hors SIGC pour le règlement de transition D
 - Bilan des groupes 30 000 et définition d'une stratégie Écophyto
3. Paiements pour service environnementaux (PSE)
 - Modalités de sélection des territoires pour expérimenter les PSE suite aux conclusions des études de préfiguration D
 - Proposition d'une convention de mandat pour gérer les aides D
4. Point CPER (contrat de plans État-Régions) - CPIER (contrat de plan Interrégional - plan Loire 5)
5. Information sur la réforme du dispositif de redevance
6. Bilan d'avancement du plan Algues Vertes 2 (2017-2021)

AIDES

1. Décisions d'attribution des AidesD
 - Suites de la commission des Aides réunie le 12 octobre 2020
 - Suites de la commission Communication et action internationale réunie le 21 octobre 2020
2. Appel à projet inter-agences (international).....D
 - Projet de règlement de l'AAP inter-agences « pour une gestion durable et solidaire des ressources en eau »

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente :

Bienvenue à toutes et à tous dans des conditions assez particulières dues aux nouvelles mesures de confinement. Le 2 juillet dernier, nous étions dans un entredeux mais cette fois-ci, nous sommes contraints d'organiser cette réunion essentiellement en visioconférence, même si nous sommes quelques-uns et quelques-unes autour de la table.

Je souhaitais vous indiquer au préalable que le comité de bassin a reconduit au conseil d'administration le 22 octobre dernier les quatre représentants des communes qui ont à nouveau un mandat municipal. Leur arrêté de nomination au conseil a été signé le 27 octobre dernier, donc nous retrouvons ces quatre membres avec grand plaisir.

Je profite aussi de l'occasion pour accueillir notre nouveau Dreal de bassin, M. Brulé, qui est autour de la table avec nous.

M. Brulé, nous sommes ravis de vous accueillir.

M. BRULÉ :

Bonjour à tous. Je suis ravi de participer à ce conseil d'administration de l'Agence de l'eau. Je suis arrivé début octobre. J'ai déjà vécu un comité de bassin très intéressant qui m'a permis de rentrer dans les sujets de ce bassin, avec quelques découvertes puisque j'avais connu un autre bassin dans des fonctions précédentes à la direction de l'eau et de la biodiversité. En effet, j'étais commissaire du gouvernement à l'agence de l'eau Adour-Garonne. Ainsi, j'avais déjà côtoyé un certain nombre de sujets, notamment celui de la gestion quantitative. J'ai été frappé de l'acuité de ce sujet dans ce bassin.

J'ai effectué la moitié de ma carrière en service déconcentré, en DRAAF (je viens du ministère de l'Agriculture), en SGAR, comme directeur départemental de l'agriculture, puis une deuxième partie de carrière en administration centrale à Paris, à la direction de l'eau et de la biodiversité et à la direction qui s'occupe des transports et de la mer, où j'étais en poste depuis six ans avant d'être nommé ici.

Mme la Présidente :

Nous vous souhaitons la bienvenue. Il y aura effectivement beaucoup de dossiers très riches et intenses à traiter de concert.

Je vais donner la parole à M. Burlot qui l'a demandée juste après l'appel que va faire M. Gutton pour nous assurer que vous êtes tous connectés et que la visioconférence fonctionne.

M. GUTTON :

Nous avons pris l'habitude, avec la visioconférence, de faire l'appel. Cela permet aussi aux retardataires de nous rejoindre et de s'assurer que tout le monde entend bien et dispose du son sur son PC pour pouvoir intervenir lors du conseil d'administration.

M. Gutton procède à l'appel nominal.

Mme la Présidente :

À présent, je vais passer la parole à M. Burlot, président du comité de bassin, qui souhaitait revenir en quelques mots sur le débat du Sdage lors du comité de bassin du 22 octobre, et toutes les questions que ce débat a pu poser.

M. BURLOT :

Bonjour à tous. Je remercie Mme la présidente de me permettre de prendre la parole. Ce n'est pas dans mes habitudes. Je fais bien la part des choses entre le comité de bassin et l'Agence de l'eau.

Je sais que le comité de bassin a des représentants dignes de nos représentations au sein de votre conseil d'administration. Néanmoins, je voulais vous dire quelques mots très simplement.

D'abord, nous avons vécu un comité de bassin un peu compliqué, un peu difficile. Je ne vous cache pas qu'à la suite de notre réunion, j'ai beaucoup réfléchi. J'ai eu des discussions avec les uns et les autres pour essayer de bien comprendre ce qui s'était passé.

Je crois qu'il faut surtout retirer du positif de nos discussions, à savoir que nous avons des divergences sur le sujet de la planification de l'eau. C'est une évidence et je crois que c'est tout à notre honneur de défendre les intérêts de nos organisations.

Nous avons des difficultés et des divergences parce que le sujet devient crucial. L'eau va devenir de plus en plus rare. Sa qualité continue de se dégrader. La tension sur la ressource devient extrême. Je ne rajoute pas les questions du réchauffement climatique et du dérèglement climatique. Les débats que nous avons eus sont légitimes. Je suis très fier que chacun d'entre nous ait pu s'exprimer lors de la proposition de vote du projet de Sdage.

Mon engagement, partagé avec M. Gérault, est de dire qu'il faut que cette consultation ait lieu et que nous puissions, dans la plus grande transparence, dans la plus grande clarté, défendre nos positions mais aussi défendre notre institution qu'est l'Agence de l'eau et le comité de bassin. Nous avons la chance d'avoir un espace de démocratie participative et vivante. Notre responsabilité n'est pas de le défendre coûte que coûte mais de permettre tout simplement que ce débat nécessaire sur la question de l'eau ait lieu. Je serai toujours le grand défenseur de notre institution. Encore une fois, même si c'est parfois compliqué, même si c'est parfois tendu, ces discussions sont légitimes.

Par contre, je voudrais vous dire deux choses. Je n'accepterai pas les attaques en coup bas, notamment contre des fonctionnaires de l'Agence de l'eau. Je veux redire à notre directeur et à notre organisation que je n'accepterai pas les attaques contre les personnes. Quand on a des choses à dire, on le dit clairement, on exprime ses opinions. Par contre, il ne faut pas s'attaquer aux hommes et aux femmes qui portent ces dossiers. Je pense qu'il est très important de rappeler cela parce que j'ai entendu des choses, notamment dans le haut du bassin, qui me désolent totalement. Pour moi, cela est inacceptable.

La deuxième chose que je voudrais vous dire pour m'inscrire dans l'amélioration de nos organisations, j'ai proposé lors du vote du comité de bassin que nous puissions réfléchir à notre organisation et à l'amélioration du fonctionnement de notre comité de bassin. J'ai proposé qu'une évaluation extérieure puisse se faire de manière à évaluer nos modes de fonctionnement et nous faire des propositions d'amélioration. Tout ceci se fera dans la plus grande transparence et en associant toutes les parties prenantes et les présidents de commission. Notre responsabilité - nous en avons beaucoup parlé avec M. Gérault -, c'est de faire en sorte que les élus que nous sommes, le collège des élus que nous sommes prennent la mesure du sujet et soient encore plus présents dans nos instances.

Voilà ce que je voulais vous dire, Mme la présidente, mesdames et messieurs, en vous remerciant de m'avoir donné la parole et en vous disant bon courage parce que je sais que les sujets que vous allez aborder sont aussi dans la continuité de nos débats.

Mme la Présidente :

Merci. Nous n'allons pas ouvrir le débat suite à cela. Concernant cette question de l'évaluation du fonctionnement des instances, il faut aussi que nous arrivions à trouver le bon support entre les commissions du comité de bassin et celles du conseil d'administration. Nous n'allons pas en débattre maintenant mais je pense qu'il faut que nous arrivions à articuler une proposition qui fonctionne et qui nous permet d'avancer sur ce point.

Je repasse à présent la parole à M. Gutton qui va rappeler les consignes de vote.

M. GUTTON :

Je remercie M. Burlot de ses propos. Concernant les votes, nous avons eu une expérience de vote un peu difficile au comité de bassin. C'était lié notamment à la présence de pouvoirs. En l'occurrence, ce que nous allons vous proposer pour le conseil d'administration, c'est d'adopter un fonctionnement un peu plus simple.

La présidente du conseil sollicitera les votes contre et les abstentions comme nous le faisons habituellement avec les petites mains bleues. Pour ceux qui n'accèderaient pas à la petite main bleue, vous pourrez indiquer verbalement votre vote.

Puis, nous ferons le vote du présentiel, c'est-à-dire des personnes qui sont dans la salle, sachant que nous avons connaissance, dans notre tableau de présence, des pouvoirs dont certains d'entre vous disposent.

Mme la présidente, avec votre accord, je vais vous dire en deux mots comment fonctionne l'Agence de l'eau depuis vendredi.

Nous avons eu encore une réunion avec les représentants du personnel hier après-midi pour respecter les instructions qui sont données aux services de l'État et à ses établissements publics. Ainsi, nous replaçons une grande partie des personnels de l'établissement en télétravail. Nous accepterons malgré tout que des personnels qui, pour des raisons personnelles, ne souhaitent pas être en télétravail mais en présentiel, parce que trop isolés, puissent venir dans l'établissement. Nous maintenons donc ouverts tous les sites de l'Agence de l'eau. C'est valable pour le siège mais également pour les délégations territoriales. En effet, le Gouvernement attend des services des agences de l'eau, comme des services de l'État, qu'ils puissent continuer le service public et également porter, dans des conditions qui ne sont pas les plus faciles, le plan de relance.

Vous aviez décidé, au conseil d'administration, de lancer des appels à projets dans le cadre d'un plan de reprise. Nous allons reparler tout à l'heure du plan de relance et des 42 M€ que le Gouvernement allouera à l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour accompagner des actions dans le domaine de l'eau potable ou de l'assainissement. Il faut bien que ces dispositifs se mettent en place. Il est donc nécessaire que les équipes de l'Agence puissent fonctionner dans les meilleures conditions en télétravail puisque c'est la règle et si nécessaire en présentiel quand ils ne peuvent télé-travailler.

Mme la Présidente :

Avant de passer à notre ordre du jour, je vais passer la parole à Mme Clermont-Brouillet qui va nous faire un point sur le renouvellement des instances. C'est un long feuilleton, si j'ose dire, en raison des reports successifs et des modifications qui sont intervenues.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Vous avez été destinataires pendant l'été des différents textes qui ont été produits sur les conseils d'administration et sur les comités de bassin. Il y a eu des réunions en visioconférence où nous avons eu l'occasion d'en parler. Le préfet de bassin est en train de procéder en ce moment à une consultation pour avoir la désignation des membres, les échéances de renouvellement étant la fin de l'année 2020. L'objectif est de pouvoir réunir le nouveau comité de bassin début 2021, et le conseil d'administration ensuite le plus rapidement possible après le comité de bassin pour le bon fonctionnement de l'ensemble des instances.

Concernant les textes qui ont été publiés cet été, le sujet de la parité avait été évoqué dans les discussions sur les six premiers mois de l'année 2020. La loi Asap qui a été adoptée prévoit désormais que la parité s'applique également dans ces instances. Les désignations qui sont en cours vont devoir respecter ce principe.

Mme la Présidente :

Je précise sur ce dernier point concernant la parité, puisque l'on vient de me transmettre les chiffres, qu'aujourd'hui, nous sommes 26 présents plus 4 pouvoirs, dont 22 hommes et 4 femmes. Cela ne remet absolument pas en cause les qualités des uns ou des autres mais cela montre qu'en matière de parité, nous avons encore de la marge. Il est important de faire mieux et d'avancer jusqu'à ce que nous atteignons une parité dans nos instances. Nous voyons que dans le monde de l'eau - je l'avais constaté à de nombreuses occasions -, il y a une présence masculine très importante, comme dans le monde de l'énergie aussi. Il faut faire avancer tout cela. Aujourd'hui, c'est tout à fait possible. Il ne manque pas de femmes compétentes et qui ont beaucoup de choses à dire pour siéger dans nos instances.

M. FAUCONNIER :

Lors du dernier conseil d'administration, nous avons déjà parlé de parité. Il me semble qu'il avait été dit que la parité était une demande forte mais pas une imposition ; qu'effectivement, nous travaillons tous pour aller dans cette direction mais si la parité n'était pas parfaite, elle serait malgré tout acceptée. Est-ce toujours le cas ?

Mme CLERMONT-BROUILLET :

La nouveauté par rapport à la dernière fois, c'est la loi « accélération et simplification de l'action publique » qui a été votée.

La loi Asap est passée après un accord en commission mixte paritaire et a été adoptée par les deux assemblées. La nouvelle loi prévoit cette parité. On en avait parlé dans l'élaboration des décrets. Le constat a été que cela ne pouvait pas être au niveau « décret », donc c'est désormais mentionné au niveau « loi ». Si la loi Asap n'est pas encore publiée, elle va l'être prochainement. Elle s'applique directement avant le 31 décembre.

M. GOUSSET :

Le problème, c'est qu'il me semble que les listes devaient être transmises par les organismes mandataires pour le 30 octobre. Ces listes ont été établies, en tout cas pour le collège industriel. Nous avons fait notre possible pour prendre en compte le plus de candidatures féminines mais ce n'est pas encore la parité. Comment pourrions-nous réagir maintenant ? Quels sont les délais qui sont donnés pour la transmission des listes éventuellement révisées au Préfet coordonnateur de bassin ?

M. NOYAU :

La profession agricole considère qu'il faut effectivement améliorer la parité en agriculture, sauf qu'il faudrait l'améliorer à l'installation. Cela ne s'arrange pas, il y a de plus en plus d'hommes chefs d'entreprises agricoles que de femmes. Nous sommes à 75 % d'hommes pour 25 % de femmes. Pour l'instant, nous sommes incapables de proposer plus de deux femmes. Nous proposons deux femmes sur neuf, c'est-à-dire qu'il y a sept hommes. Nous ne serons donc pas capables de faire mieux.

Mme la Présidente :

J'ai juste une question, M. Noyau : est-ce obligé que ce soient des chefs d'exploitation ? Cela peut-il être d'autres personnes ? Vous dites qu'en termes d'installation, il y a 75 % d'hommes et 25 % de femmes.

M. NOYAU :

Chez nous, ce sont des élus qui siègent à l'Agence, neuf élus en l'occurrence.

Mme la Présidente :

Mme Clermont-Brouillet va nous donner une conclusion sur comment procéder.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Concernant les délais proposés par le Préfet de bassin, je laisserai la Dreal ou l'Agence de l'eau répondre sur ce point. La loi a été adoptée. Nous attendons sa promulgation dans les jours à venir. Le texte, tel qu'il est rédigé, prévoit que l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne soit pas supérieur à un lorsqu'un organisme est appelé à désigner plusieurs représentants. C'est la rédaction actuelle. Nous avons été interrogés au niveau national par les industriels notamment sur cette disposition. Nous effectuons une analyse afin de savoir ce qui se passerait si le Préfet ne recevait pas des désignations qui respectent cette parité. Nous n'avons pas encore l'analyse complète du service de la direction des affaires juridiques. Il est clair de ce fait que les

organismes qui désignent doivent veiller à respecter cette parité. Puis, le Préfet composera en fonction de ce qu'il aura comme désignations.

M. GUTTON :

Concernant la procédure locale, dès la fin de l'été, le préfet de région avait consulté l'ensemble de ses collègues et l'ensemble des structures. Effectivement, les réponses devaient être fournies pour la fin de semaine dernière. Nous avons prévu, avec le Sgar, de faire une relance. Clairement, il faudra que nous ajustions sur la base de la loi et que nous informions de la promulgation de la loi et donc de la nécessité de la parité prévue par la loi. Il faut que nous en reparlions avec la Dreal et M. Choumert dès cette semaine.

Nous avons encore un peu de temps, mais nous savons que c'est long, notamment pour les associations d'élus nationales. Je pense à l'AMF qui a toujours été la dernière structure à désigner ses représentants. L'enjeu est important en termes d'effectif du comité de bassin. Il faut vraiment que l'AMF fasse un effort pour nous fournir ses propositions très vite. En l'occurrence, la parité est beaucoup plus facile à assurer puisqu'elle existe dans toutes les listes municipales ou presque.

M. BRULÉ :

Nous allons laisser au maximum une semaine aux quelques propositions de retardataires qui arriveraient. Nous allons vous relancer très rapidement en rappelant cette règle. Ensuite, en fonction de l'analyse juridique, nous verrons comment nous pouvons faire, si c'est une représentation un peu tronquée ou si nous pouvons tolérer un certain écart. Néanmoins, il est clair que la loi est assez précise.

Mme la Présidente :

Il serait peut-être utile qu'avec M. Burlot, je signe un courrier commun, avec aussi un certain nombre d'éléments concernant le fonctionnement des instances de façon à diffuser cette information, à montrer comment cela fonctionne, à inciter, à motiver. Ce sera quelque chose de court et de motivant qui pourra être utilisé par les uns ou les autres de façon à convaincre. Il n'y a pas beaucoup de femmes dans ces secteurs mais il y a aussi parfois des femmes qui ne souhaitent pas, pour des raisons diverses, se présenter ou prendre des responsabilités. Peut-être que là, nous pourrions en inciter davantage. C'est une proposition.

M. FAUCONNIER :

Lors du dernier conseil d'administration, nous avons parlé du nombre de mandats. La proposition initiale était de limiter à deux mandats, mais avec la possibilité de passer à trois mandats. Est-ce que cela a évolué depuis ?

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Nous sommes à trois mandats. J'hésite en le disant parce que cela date de cet été.

M. GUTTON :

Ce sont trois mandats après la sortie du texte. C'est comme pour les élus, le compteur est remis à zéro.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Effectivement, cela commence à la prochaine désignation. Le passé ne compte pas.

M. GUTTON :

Cela laisse donc beaucoup de marge.

Mme la Présidente :

Pour revenir à la question précédente, cela ne facilite pas forcément l'amélioration de la parité.

M. GANDRIEAU :

Je serais curieux de savoir, pour les élus, qui va éliminer certains hommes parce qu'il va falloir en éliminer. J'appelle de mes vœux qu'il y ait beaucoup de femmes mais je serais très curieux de savoir qui va éliminer qui et je vais regarder cela avec attention.

M. GÉRAULT :

J'entends votre judicieuse remarque. Je voudrais, dans l'esprit de ce que nous a dit le président Burlot tout à l'heure, vous alerter sur le constat qui avait été fait par la commission Planification du comité de bassin. Je constate parfois une absence de mobilisation de certains élus. La parité est essentielle mais il faut aussi que nous ayons des élus qui soient motivés et présents dans l'engagement de la thématique de l'eau. Il y a donc un équilibre à trouver.

Je ne doute pas que les élues féminines soient plus motivées que les élus hommes sur la thématique de l'eau. Je suis prêt à laisser ma place et d'autres aussi sans doute. Simplement, j'ai une alerte. Au regard des remarques qui ont été faites par un certain nombre de collègues sur la mobilisation des élus, je pense qu'il faut avoir des élus qui soient très présents dans les commissions et qui fassent leur travail. C'est le critère numéro 1. Je me permets de le rappeler même si je comprends très bien que la parité soit absolument indispensable.

Le contexte malheureusement, c'est que quand il s'agit d'une désignation avec une obligation de répartition, nous avons des pertes en ligne extrêmement importantes parce que les gens n'ont pas la motivation d'aller à la représentation. Nous savons bien que le monde de l'eau est compliqué, que les instances sont compliquées à comprendre, que cela nécessite beaucoup de temps et d'implication.

C'est un propos complémentaire qui n'enlève rien aux propos de la présidente et des uns et des autres.

Mme la Présidente :

C'est un autre aspect du problème. Nous allons y réfléchir. Je ne veux pas généraliser mais il est vrai que souvent, des femmes refusent des fonctions parce qu'elles ont le sentiment qu'elles ne pourront pas y participer, que cela va leur prendre trop de temps et qu'elles n'y arriveront pas. Le constat peut être fait, même s'il n'est pas général, que parfois les hommes peuvent accumuler un certain nombre de fonctions sans trop se préoccuper de leur présence et de leur capacité à s'engager dans telle ou telle fonction, mais parce qu'ils estiment que cette fonction est importante, qu'il faut qu'ils l'exercent pour diverses raisons.

Je pense qu'il peut y avoir un message de notre part, en accord et en coopération avec M. Burlot, pour diffuser des éléments d'information et des incitations à s'engager davantage. Je pense qu'il y a moyen sans attendre que par miracle, des femmes se proposent ou que les membres actuels s'engagent plus qu'ils ne le font aujourd'hui. Certains s'engagent beaucoup et d'autres beaucoup moins. Il faut trouver aussi cet équilibre. Nous pouvons avoir un rôle à jouer en tant que présidente de conseil d'administration et président de comité de bassin pour améliorer les choses.

Comme l'a dit M. Burlot tout à l'heure, les débats en comité de bassin ont été tendus et divers mais personnellement, je préfère cela plutôt que des votes à la quasi-unanimité avec x pouvoirs donnés à quelques présents, et des débats relativement faibles. Il faut trouver les équilibres, mobiliser et montrer que cela vaut la peine de s'investir dans ces instances, que nous y avons la parole, que nous pouvons y faire des choses et qu'il faut le faire parce que nous avons des enjeux à traiter qui sont extrêmement importants aujourd'hui et demain. J'espère que nous allons pouvoir avancer en ce sens.

Mme RIVET :

La parité est aussi un moyen d'élargir la base d'élus concernés sans attribuer de qualité ou de défaut particulier aux uns et aux autres. Outre l'avancée sociale que cela représente, c'est aussi

une base d'élus et de représentants plus large, avec des personnes qui peuvent être plus motivées, en tout cas qui auront plus de temps à consacrer aux instances de bassin. Je trouve que c'est vraiment quelque chose qu'il faut pousser. Il faut essayer d'aller jusqu'au bout. Il y a beaucoup de secteurs où les hommes représentent la majorité. Il faut que dans les différentes instances, nous essayions de pousser les femmes à s'engager. L'ensemble de la société a à y gagner, mais en particulier la structure de notre conseil d'administration et de notre comité de bassin. Il faut aller le plus loin possible et ne pas avoir peur. Nous aurons plutôt un bon résultat en matière de présence des élus. Plus il y a de parité, moins il y a de cumul de mandats.

Le fait d'appliquer la parité signifie aussi élargir la base d'élus concernés. Il s'agit plutôt d'assurer une présence forte que l'inverse. Dans beaucoup de structures, les hommes représentent une majorité, donc il faut essayer que même dans ces endroits, il y ait le plus de femmes possible, et si possible, la parité. C'est un grand changement. Il faut faire le mieux possible.

Mme la Présidente :

Nous allons nous y efforcer. En tout cas, nous allons faire le maximum d'ici au moins la fin de l'année, puis à chaque étape.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 2 JUILLET 2020

Point n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Y a-t-il des remarques sur ce projet de procès-verbal ?

M. DORON :

J'avais une demande de modification à la page 27, au niveau de ma deuxième intervention. Il faut lire « placer » au lieu de passer, c'est-à-dire : « Nous ne pouvons pas placer l'aménagement et l'arasement au même niveau ». C'est une modification de forme. C'était sans doute lié à un problème de micro à l'époque.

Puis, une petite modification orthographique, quand je disais « 30 % des passes à poissons qui sont opérationnels », il faut mettre « opérationnelles » pour respecter la parité. C'est un peu d'humour de ma part.

Mme la Présidente :

Ce sera modifié en conséquence. S'il n'y a pas d'autres demandes de correction, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Approbaton du procès-verbal du conseil d'administration du 2 juillet 2020.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-110 du 3 novembre 2020.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES AIDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point instances n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Il est proposé de reconduire M. Albert à la présidence de la commission des Aides. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de faire ce vote à main levée. Toutefois, si l'un de vous souhaite que ce soit confidentiel, nous pouvons le faire aussi. Personne n'a d'objection sur le vote à main levée ? Qui est contre cette candidature ? Je ne vois personne. Qui s'abstient ? M. Albert et M. Orvain s'abstiennent. Je n'en vois pas d'autres. M. Albert est donc reconduit à la présidence de la commission des Aides pour la période actuelle. Je vous félicite.

- *Monsieur Albert est reconduit à la majorité à la présidence de la commission des Aides*

M. GUTTON :

Nous aurons une commission des Aides le 7 décembre. Nous allons essayer de programmer des opérations jusqu'au dernier mois de l'année, ce qui devrait nous permettre d'atteindre 95 % de la maquette du 11^e programme. Ce sera un très beau score dans une année particulièrement difficile.

INFORMATION SUR LE PLAN DE REPRISE/PLAN DE RELANCE

Point actualités des agences de l'eau n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous passons maintenant à des actualités. Nous n'allons pas trop nous y étendre. Comme vous le savez, le conseil d'administration a validé un plan de reprise, puis un plan de relance. Cela a eu un certain nombre d'impacts sur les programmations d'opérations. Cela a fait l'objet de différents appels. Il nous a semblé important en ce début de séance de faire le point sur le plan de reprise et le plan de relance, où nous en sommes, d'autant plus qu'un nouveau confinement a cours en ce moment dans des conditions un peu différentes. M. Gutton va vous faire un petit point là-dessus.

M. GUTTON :

Je vais dire deux mots mais je crois que M. Gérault souhaite également intervenir avant que Sandrine Reverchon-Salle ne fasse une présentation plus complète. Je rappelle que vous aviez lancé au printemps un plan de reprise qui a été un très beau succès - Sandrine Reverchon-Salle vous donnera des éléments chiffrés -, ce qui sera un très bon support pour pouvoir construire le plan de relance sur la base de nos appels à projets tel que le souhaite le Gouvernement. Vous savez que 250 M€ ont été réservés dans le cadre du plan de relance sur les actions en faveur de l'eau, donc 250 M€ pour les six agences de l'eau, ce qui représentera 42 M€ pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Pour l'instant, nous ne les avons pas inscrits dans le budget initial 2020 puisque nous n'en avons pas encore tous les éléments. C'est prévu dans la loi de finances initiale 2021. Nous sommes en train de voir avec la présidente du conseil d'administration comment nous pourrions vous présenter vraisemblablement dans un conseil d'administration en visioconférence un budget complémentaire avant la fin de l'année de façon à pouvoir, dès le 1^{er} janvier ou dans les premiers jours de janvier, commencer à programmer les premières opérations du plan de relance qualifié de France Relance et qui seront discutées avec les préfets de région. C'est ce qui nous est demandé par le

Gouvernement. Comme nous en avons discuté en commission Programme, peut-être que M. Gérault souhaite en dire deux mots.

M. GÉRAULT :

M. le Directeur a introduit le sujet. Sur les territoires, cela commence à être un peu la confusion. Je voulais insister sur l'articulation entre les différents plans de relance. Nous avons d'abord le plan de relance porté par le Gouvernement et qui s'inscrit à hauteur de 100 Md€, avec 30 Md€ sur la croissance verte et 250 M€ fléchés sur les agences de l'eau, soit un peu plus de 40 M€ pour l'agence Loire-Bretagne. Sandrine Reverchon-Salle reviendra dessus pour clarifier la visibilité que nous avons de cette enveloppe. Puis, nous avons le plan de reprise porté par l'agence tel qu'il a été présenté par Sandrine Reverchon-Salle. Cela a été un succès. En revanche, les territoires ont parfois des difficultés à trouver l'articulation entre les différents plans de relance nationaux, européens et régionaux. Il faut, au regard de l'ensemble de ces plans de relance et de reprise, trouver et travailler à une simplification de façon à avoir une forme de guichet unique. Je sais que les services de l'Etat, les préfets de région en particulier, s'y attachent. Il faudrait que les services de l'agence de l'eau fassent entendre l'articulation entre ces différents plans qui sont extrêmement bien vus. Le confinement dans lequel nous sommes rentrés va venir forcément compliquer les choses mais il y avait une vraie appétence des territoires. Les intercommunalités se sont organisées en septembre – nous avons effectivement perdu du temps entre mars et maintenant –, mais aujourd'hui, elles sont prêtes à bénéficier de ces plans de relance et de reprise.

Je trouve que nous avons su écouter l'ensemble des interlocuteurs et faire en sorte que ce plan de reprise bénéficie non pas uniquement aux collectivités territoriales et aux territoires mais aussi aux entreprises, aux industriels et au monde agricole. C'est un plan de reprise particulièrement équilibré. Je vais laisser Sandrine Reverchon-Salle présenter les choses. Cette question de la méthode et de la visibilité de notre plan de reprise, et d'articulation avec les autres plans, est essentielle.

Encore une fois, je remercie les services de l'agence de leur diligence et de leur capacité d'adaptation et de réaction parce que c'est extrêmement compliqué au regard de l'ensemble de ce dispositif.

Mme la Présidente :

Cela mérite d'être rappelé. Je crois que nous partageons tous ce sentiment. Nous entendons beaucoup de plans à un million et un milliard. Nous avons besoin, pour les acteurs de terrain qui ont à mettre en œuvre un certain nombre de choses, de disposer de plus de clarté, d'accessibilité et d'opérationnalité sur ces différents fonds annoncés ou réellement débloqués. Sandrine Reverchon-Salle va nous présenter la situation actuelle de ces plans de relance et de reprise.

Mme REVERCHON-SALLE :

Vous avez sur la diapositive l'avancement du plan de reprise. Comme l'a dit M. Gérault, ce plan de reprise marche très bien. Il y a un très fort dynamisme qui va même au-delà de nos espérances et c'est tant mieux. Cela apporte quelque chose de positif dans le paysage.

Quand nous regardons les différents appels à projets, le plan étant décliné par plusieurs appels à projets, nous allons parler tout à l'heure de l'appel à projets pour le secteur de l'industrie, qui n'est pas encore mis en œuvre mais qui sera doté de 9 M€ et qui, normalement en fonction de ce que vous déciderez aujourd'hui, devrait être lancé tout prochainement.

Si nous remontons à l'appel à projets « assainissement » qui est doté de 36 M€, nous avons pour cet appel à projets largement plus d'une centaine de demandes qui sont arrivées. En plus, nous pouvons les repérer très tôt en amont puisque toutes les demandes de tous les appels à projets du plan de reprise sont dématérialisées. Nous avons un outil de suivi qui permet de piloter au mieux ces dispositifs.

Au 1^{er} octobre, nous avons 55 M€ de demandes de travaux qui étaient déposées. Depuis, il en arrive toutes les semaines. Il y a eu un effet boom au 1^{er} octobre parce que nous avons donné la date du 1^{er} octobre comme indicatif pour les porteurs de projet pour avoir une décision d'aide d'ici la fin de l'année. Nous avons vu arriver beaucoup de choses la semaine avant le 1^{er} octobre. Les

dossiers continuent encore à arriver. Nous avons aujourd'hui une estimation de l'ordre de 33 M€ d'aide correspondant aux 55 M€ de travaux. Nous verrons cela avec la commission des aides de décembre. Cet appel à projets aura concrètement consommé autour de 15 M€ ou 16 M€ d'ici la fin de l'année. C'est donc très bien.

Concernant l'appel à projets pour l'eau potable qui était doté de 18 M€, au 1^{er} octobre, il y a eu un fort dynamisme de cet appel à projets. Dès la mi-juillet, nous commençons à financer des réseaux fuyards. Ce sont des dossiers qui peuvent se monter assez facilement. Globalement, les collectivités s'en sont très bien saisies. C'était l'objectif recherché. Nous visions les ZRR. Nous avons vu arriver des dossiers en nombre des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne. Nous sommes vraiment dans le cœur de cible de ce que nous cherchions, donc c'est parfait.

Nous avons une estimation d'aide de l'ordre de 22 M€. Vous voyez que nous sommes déjà un peu au-delà de l'enveloppe des 18 M€. Cet écart de 4 M€ ne représente pas forcément une difficulté majeure parce que nous avons prévu la possibilité de fongibilité des enveloppes entre les appels à projets. Toutefois, il faut maîtriser le train. Il ne faut pas non plus que le train parte trop vite et que nous ne le maîtrisions pas ensuite. Nous n'avons pas de planche à billets. Nous travaillons toujours dans le cadre de la maquette du 11^e programme. Il ne faut pas non plus se faire déborder.

De ce fait, nous avons pris la décision de suspendre. Le terme « suspendu » est important. Il n'est pas question d'arrêter mais de suspendre cet appel à projets le 6 octobre dernier. Je vais vous en parler après. Il y aura la question de voir si via le plan de relance gouvernemental et les crédits qui nous seront alloués, nous ne pourrions pas le rouvrir.

Ensuite, l'appel à projets pour la continuité écologique est doté de 9 M€. C'est un appel à projets qui marche aussi très bien. Forcément, les dossiers arrivent moins vite parce que ce sont des dossiers plus compliqués à monter, qui nécessitent un peu plus de préparation en amont. Nous avons aujourd'hui 3 M€ de travaux déposés. Cela correspond à peu près à 2 M€ d'aide. Nous pouvons aller jusqu'à 100 % d'aide sur ce type de demande. Nous voyons arriver chaque semaine des dossiers. C'est parfait. Cet appel à projets marche aussi très bien.

Il y avait aussi l'appel à contribution que vous aviez souhaité mettre en place pour les territoires. Nous en avons parlé en commission Programme. Puis, cela avait été validé en CA. L'idée est de permettre aux porteurs de contrats territoriaux de diversifier leurs portefeuilles d'actions avec des actions que nous qualifierions d'innovantes. Nous nous en doutions un petit peu, il faut un peu plus de temps pour faire venir des projets, pour accompagner les porteurs de projets dans le montage de ces actions. Aujourd'hui, nous avons neuf demandes pour un peu moins de 1 M€ d'aide. De ce fait, pour laisser un peu plus de temps aux porteurs de projets, nous avons décalé l'échéance au 1^{er} octobre, qui était trop courte, au 1^{er} décembre. S'il faut encore décaler d'un ou deux mois, c'est tout à fait possible. En revanche, il ne faut pas oublier que nous faisons de la reprise. L'idée est vraiment, dans cette période, d'accompagner au mieux les entreprises qui ont besoin de maintenir leur activité et l'emploi qui en découle.

Je vous ai présenté le plan de reprise. C'est le dispositif « agence » voté en juillet. Maintenant, nous allons regarder le plan de relance. Nous utilisons des terminologies différentes pour ne pas tout mélanger. C'est le dispositif gouvernemental qui a été présenté par le Premier ministre et le président de la République le 3 septembre dernier. Ce sont les 100 Md€ pour relancer l'économie. Les agences de l'eau sont indiquées comme opératrices d'un des volets qui s'appelle le volet « eau » et qui est doté de 250 M€ qui balayent essentiellement des investissements sur le petit cycle.

Nous aurions aussi, côté agence de l'eau, une enveloppe mais qui est nettement moindre en montant sur le volet « restauration des continuités écologiques » de l'ordre de 1 M€ à 1,7 M€ pour l'agence Loire-Bretagne.

Pour les 250 M€ du volet « eau », cela représenterait pour Loire-Bretagne une enveloppe de 42 M€ d'autorisations d'engagement pour les années 2021 et 2022. Ce sont bien des crédits budgétaires en plus de la maquette du 11^e programme et qui vont être gérés à part comme si nous avions sur un pas de temps court un mini-programme à gérer en parallèle.

Qu'est-ce qui est en cours de calage ? On nous annonce une circulaire du ministère de l'Économie et des Finances dans le mois à venir pour préciser les modalités de gestion de ces crédits, dont la volonté – le Premier ministre l'a rappelé dans sa récente instruction sur la territorialisation du plan de relance –, c'est le déploiement le plus rapide. Le maître mot, c'est rapide et efficacité. Dès début 2021, il faut être en capacité de déployer le plan de relance.

Nous savons que ces 42 M€ sont bien des recettes qui sont dites « hors plafond », qui ne rentrent pas dans notre maquette du 11^e programme, et dont il faudra que nous assurions une parfaite traçabilité et un rapportage précis et fréquent. Les préfets de région seront les coordonnateurs à l'échelle de chaque région, avec les DRFIP qui coprésideront un comité régional de suivi du plan de relance et qui seront chargés de surveiller le bon déploiement du plan dans chacune des régions.

Pour nous, agence, cela veut dire qu'il va falloir prévoir un budget rectificatif à notre budget initial 2021 pour intégrer ces recettes pour pouvoir déployer le plan très vite début 2021. De ce fait, un CA exceptionnel doit se tenir avant les congés de Noël pour présenter un tel budget rectificatif de façon à être en capacité, début 2021, à lancer la mécanique.

Le pilotage du plan de relance est assuré par les préfets de région. Le maître mot, c'est la rapidité. Il va y avoir des comités régionaux et des comités départementaux dans lesquels l'agence sera participante. Par contre, même si ce n'est pas un passage obligé, il y a aussi une volonté de territorialiser au mieux le plan de relance et d'être au plus près des acteurs de terrain. Devraient se mettre en place, au moins là où c'est le plus mûr dans un premier temps, des contrats de relance et de transition écologique avec les EPCI, l'idée étant de permettre à des EPCI de monter des programmes de travaux multithématiques. L'agence pourrait trouver sa place dans ces CRTE.

Le constat - nous l'avons partagé -, c'est que nous avons un plan de reprise qui marche très bien, qui est au final un excellent catalyseur du plan de relance. Nous ne sommes pas du tout inquiets sur la mise en œuvre des 42 M€. Il suffira quelque part de prendre la suite du plan de reprise qui va d'ailleurs aussi se poursuivre sur l'année 2021. L'idée, c'est de considérer que les crédits du plan de relance vont permettre d'abonder des enveloppes du plan de reprise, l'objectif étant de mettre en œuvre la relance aux mêmes modalités que la reprise. Je vous rappelle que ce sont des modalités plus favorables que le programme classique, avec des taux majorés, des dispositifs qui n'existent pas d'habitude dans le programme, etc.

Ainsi, la proposition que nous vous soumettons aujourd'hui, c'est d'une part que puissent être définies, au cours d'une réunion du conseil d'administration avant Noël, les orientations pour utiliser ces 42 M€. Allons-nous les mettre sur l'appel à projets AEP ? Considérant que l'appel à projets AEP est très dynamique et qu'il a besoin d'être encore soutenu. Quelque part, cet appel à projets AEP est un dispositif qui n'a pas vocation à s'inscrire durablement dans le programme, à financer des réseaux fuyards. Cela ne fait pas partie des priorités du programme d'intervention. Il y a quand même ces questions à se poser. Allons-nous flécher les 42 M€ sur l'AEP ? Allons-nous mettre un peu sur l'AEP et un peu sur l'assainissement ? Il faut que nous posions tout cela sur le papier. Il faut que nous en discutions avec vous. Il faut que ce soit vu en conseil d'administration.

Par ailleurs, nous sommes de grands visionnaires. Au mois de juillet, nous avons dit que le plan de reprise était de 80 M€. Nous avons prévu dans la délibération du CA que nous puissions monter à 100 M€. Nous avons tout intérêt à utiliser cette possibilité d'aller jusqu'à 100 M€. Maintenant, il faut que nous travaillions ensemble pour préciser l'utilisation de ces 20 M€ que nous pouvons mobiliser dans le cadre de la maquette du 11^e programme. Au global, cela nous fait 62 M€ dont il faut définir ensemble en conseil d'administration les modalités de fléchage.

Mme la Présidente :

Qui souhaite intervenir sur ce sujet ?

M. FAUCONNIER :

Je voulais juste revenir sur quelque chose qui nous avait été présenté la dernière fois concernant notamment les sujets de réduction de la consommation d'eau pour les industriels. J'en ai parlé avec M. Albert. Il y a la notion de majoration. Chaque fois que l'on parle de majoration de taux d'aide, on lie la majoration de réduction de consommation d'eau à une réduction des polluants. Je ne vois pas l'intérêt de faire cela puisque nous avons une ligne spécifique sur la réduction des polluants. Dans un certain nombre d'industries, la réduction de consommation d'eau est une réduction de prélèvement avec rejet à la rivière sans intervention de polluants. La majoration, je la verrais bien si nous avons par exemple une réduction de consommation avec les meilleures techniques disponibles, qui est un des critères réglementaires quand nous faisons des demandes d'aide et non pas lier telle réduction à telle autre réduction. Puis-je avoir un avis de tout le monde là-dessus ?

Mme la Présidente :

Nous allons aborder cet appel à projets ultérieurement. Nous pourrions traiter toutes ces questions concernant l'industrie au moment où nous allons aborder dans les points Programme cet appel à projets.

M. GOUSSET :

J'ai une question sur les équilibres. Je constate, toujours pour la ligne « industrie », que dans le budget initial 2020, le budget prévu pour la ligne 13 était d'un montant de 21,4 M€. Il a été ramené dans le budget rectificatif à 11,4 M€, c'est-à-dire qu'il y a une perte de 10 M€ dans l'année entre le budget initial et le budget rectificatif pour la ligne « industrie ».

Nous voyons que cet appel à initiatives, pour l'industrie, représente 9 M€. Nous pouvons penser que cela compenserait un petit peu cette baisse qui a été inscrite au budget. Le souci, c'est que cet appel à projets pour l'industrie est repoussé parce qu'il a fallu des délais pour le concevoir et le mettre en œuvre. Ces 9 M€ inscrits pour l'appel à projets pour l'industrie risquent donc d'être mis en œuvre dans l'année 2021.

Vous avez parlé de la fongibilité des lignes tout à l'heure. Devons-nous craindre d'avoir définitivement perdu sur la ligne « industrie » sur l'année 2020 les 10 M€ ou 9 M€, sachant que 10 M€ ont été supprimés du budget dans la rectification et que les 9 M€ qui sont proposés dans cet appel à projets ne seront ouverts que sur l'année 2021. Cela voudrait dire que cette année 2020, il y aurait 2 M€ qui étaient attribués à l'industrie qui vont être mis sur d'autres lignes, ce qui est quand même la moitié du budget.

M. GUTTON :

Je peux répondre à M. Gousset. Cela va être l'objet de la discussion tout à l'heure sur l'industrie. Cette enveloppe est sanctuarisée pour répondre à l'appel à projets. Si nous avons réduit les enveloppes, c'était faute de combattants et faute de projets pour optimiser la programmation de l'année 2020. Si l'année prochaine, grâce à cet appel à projets et donc à ses modalités de calcul d'aide, nous avons une forte demande, la fongibilité pourrait aussi profiter aux projets industriels. Notre objectif est bien de réduire la consommation d'eau et de réduire les flux de polluants. Par conséquent, que ce soit des projets d'industriels ou de collectivités, nous les aiderons parce que ce sera prioritaire.

Je fais d'ailleurs une petite allusion à une émission récente d'Envoyé spécial qui mettait en avant la politique d'accompagnement des agences de l'eau au bénéfice de l'industrie. Vous voyez que là-dessus, il ne faut pas avoir d'état d'âme. Je reviens un peu sur l'intervention de M. Burlot. Nous nous faisons un peu « engueuler » par tout le monde. En gros, quand nous intervenons sur l'industrie, cela nous est reproché par certains, notamment dans des émissions nationales. Quand nous retirons un peu de moyens, nous nous le faisons reprocher par les industriels. Nous serions finalement au bon endroit, c'est-à-dire au milieu. Il paraît que l'on parle de ligne de crête. La ligne de crête, c'est toujours un petit peu dangereux. Il n'y a pas du tout de notre côté de volonté de réduire l'accompagnement à l'industrie, bien au contraire. Nous maintenons cet accompagnement. En revanche, quand il n'y a pas de dossier, nous remobilisons effectivement les crédits sur d'autres opérations.

M. GOUSSET :

Je me permets de rebondir. Je voulais, M. le Directeur, vous dire que vos propos au cours de cet interview ont été appréciés du collègue « industrie ».

M. GUTTON :

Cela va m'être reproché par M. Doron. *[Rires]*

M. GOUSSET :

J'aimerais bien avoir une conversation avec M. Doron sur les mortalités de civelles au droit d'un émissaire. Etant du métier, cela me semble assez difficile de récupérer des civelles dans un

endroit ponctuel. Par contre, c'est beaucoup plus facile d'en ramener d'un cours d'eau dévié où elles meurent en masse.

Mme la Présidente :

Nous avons déjà à faire avec les saumons, donc nous n'allons pas attaquer directement sur les civelles. Y a-t-il d'autres prises de parole sur ces questions de plan de relance ?

M. ALBERT :

Je voudrais aussi répondre à M. Gousset. Je me souviens qu'en 2018, les collectivités ont laissé aux entreprises 18 M€, ce qui n'était pas neutre dans la fin du 10^e programme. A un moment donné, il s'agit d'accompagner les projets au mieux. Aujourd'hui, il y a moins de projets d'industrie, donc ce sont plus les collectivités. Demain, ce sera peut-être le contraire. C'est à nous d'avoir la bonne péréquation et la bonne façon de gérer les enveloppes de l'agence dans ce cadre-là. Je pense que l'industrie n'a pas été oubliée par le passé et ne le sera pas dans le futur mais il faut qu'elle ait des dossiers.

Mme RIVET :

Concernant la présentation de Sandrine Reverchon-Salle, nous avons effectivement des appels à projets qui marchent. La question qui se pose est : dans le plan de relance, remettons-nous la même chose en réabondant les enveloppes ? Je pense que s'il y a une priorité à se donner, c'est bien celle d'aller vers une amélioration de la qualité de l'eau et d'aller sur le grand cycle. D'autant que sur les questions d'eau potable et d'assainissement, nous avons des possibilités dans les collectivités d'avoir des emprunts à très long terme.

Même si j'ai noté – et c'est une bonne chose – que l'appel à projets sur l'eau potable a bien fonctionné dans les territoires que nous attendions comme la Vienne ou la Creuse, il faudra tout de même se donner des priorités sur les questions de continuité écologique en particulier. L'appel à projets « eau potable » peut prendre autant d'argent que l'on veut, il n'y a aucun souci. Néanmoins, il faudrait se donner des priorités sur cet appel à projets et aller sur des sujets qui nous permettent de préparer l'avenir en matière de transition écologique en particulier.

M. GUTTON :

C'est bien l'objet du conseil d'administration que la présidente vous proposera au mois de décembre. Il s'agit de consacrer cette séance à cette discussion et aux choix que nous aurons à faire. J'apporte un petit bémol. Je suis d'accord sur le fond de l'intervention de Mme Rivet. C'est bien l'objet du 11^e programme de répondre aux objectifs que vous avez rappelés. Cela me paraît essentiel. Nous en avons discuté entre directeurs généraux d'agences de l'eau. Nous sommes bien dans cette orientation.

En même temps, il y a une urgence à aider et à soutenir l'économie, à pouvoir faire rapidement des travaux qui ont un intérêt pour l'environnement, notamment dans la réduction et l'économie de l'eau potable. Ce sujet d'économie de l'eau potable est en plus un élément de solidarité pour nous puisque nous le faisons dans les zones de revitalisation rurale sur les crédits que l'Etat nous confie, c'est-à-dire pas forcément sur les crédits de l'agence de l'eau. L'idée est plutôt de s'appuyer sur cette enveloppe supplémentaire pour abonder les appels à projets « eau potable » plutôt que d'y remettre des crédits de l'agence de l'eau pour respecter nos orientations du 11^e programme tout en étant de ce fait un outil au service de l'Etat dans la relance de l'économie nationale.

Nous allons écrire une note de réflexion sur le sujet, que nous circulariserons à l'ensemble des membres du conseil d'administration sous la signature de la présidente pour nourrir les propositions que nous pourrons vous faire mi-décembre.

Mme RIVET :

Je suis entièrement d'accord avec vous, M. le Directeur. Simplement, il faut savoir où nous allons avant ce conseil d'administration pour que ce soit clair pour les uns et les autres.

Mme la Présidente :

C'est pour cette raison que nous envisageons le principe d'un nouveau conseil d'administration vers la mi-décembre, avec au préalable une note que les uns et les autres peuvent enrichir pour que nous abordions ce prochain CA avec des idées et des propositions qui auront été élaborées un peu à l'avance, si cela vous convient. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, nous passons au point budgétaire.

BUDGET RECTIFICATIF N° 1 AU BUDGET 2020

Point budget n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

La commission Budget et finances s'est réunie le 13 octobre dernier sous la présidence de M. Dalles. Je donne la parole à M. Tirvaudey pour présenter ce point du budget rectificatif numéro 2 au budget 2020.

M. TIRVAUDEY :

La commission Budget s'est réunie et a traité quatre sujets : le budget rectificatif, le budget initial 2021, dont nous venons de voir déjà qu'il sera nécessaire de le compléter, une admission en non-valeur et un plan d'action en ce qui concerne le contrôle interne comptable et le contrôle interne budgétaire.

Concernant le budget rectificatif, la diapositive que vous avez devant les yeux l'illustre, nous avons trois sujets : l'ASP, l'évolution de nos recettes et les opérations de dépenses prenant en compte les opérations d'annulation-réduction.

Pour l'ASP, il s'agit tout simplement de prévoir 28 M€ de justifications qui ont été opérées et donc d'inscrire les crédits de paiement afférents. Il s'agit également d'anticiper sur l'année 2021 un appel de fonds à hauteur de 21,98 M€. Ces versements sont possibles compte tenu du ralentissement en cette fin d'année 2020 de nos engagements.

Le deuxième point porte sur l'évolution de nos recettes où nous avons surtout à constater une baisse de la redevance « pollutions diffuses » de presque 21 M€ qui sont compensés en grande partie par une dynamique positive des recettes associées aux consommations domestiques à hauteur de presque 15 M€. L'impact sur la capacité d'intervention de l'agence est très réduit dans la mesure où cette diminution des recettes nous fait également passer sous le seuil d'écrêtement et donc évite un reversement de l'ordre de 7,5 M€ que nous avons anticipé par rapport à cet écrêtement.

Enfin, l'ajustement des dépenses porte sur les annulations-réductions. Il s'agit de prévoir une augmentation des AE de 2 M€ sur l'année 2020, et en même temps, d'inscrire 3,7 M€ en crédit de paiement.

Cette présentation n'a pas donné lieu à un débat particulier au sein de la commission qui a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas. Je vais soumettre aux voix cette délibération qui se trouve à la page 29 du tome 1 de votre dossier. Sur ce projet de délibération concernant le budget rectificatif numéro 2, qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Budget rectificatif n°2-2020.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-111 du 3 novembre 2020.

BUDGET INITIAL 2021

Point budget n° 2 de l'ordre du jour

M. TIRVAUDEY :

Je vais poursuivre nonobstant les propos qui viennent d'être tenus par Sandrine Reverchon-Salle puisque ce budget n'inclut pas le plan de relance à hauteur de 42 M€ et sera sans doute complété d'ici la fin de l'année.

Ce budget 2021 a été bâti sur une prévision d'émissions analogue, avec une légère inflexion, à celui de 2020 puisque nous sommes à des émissions de redevances inférieures de 2 %.

Concernant les dépenses, comme l'illustre la diapositive qui vous est présentée, celles-ci se caractérisent par :

- un maintien élevé du niveau d'intervention ;
- une augmentation des « dépenses liées » mais qui n'est que de façade dans la mesure où il s'agit simplement de transformer des subventions en achats directs ; en réalité, ces dépenses liées sont maintenues à un niveau identique ;
- une stabilité des contributions, la principale étant en direction de l'OFB ;
- une maîtrise des dépenses propres de l'Agence (le domaine zéro), avec une stabilité de la masse salariale malgré une prévision de - 6 ETP, car nous avons à faire face à une croissance de ces dernières du fait d'un effet GVT (glissement vieillesse technicité) qui est relativement important. La baisse de l'investissement est compensée par une hausse des dépenses contraintes notamment liées à la mise en place de la direction des systèmes d'information au niveau inter-agences.

A l'occasion de ce budget initial, comme il est indiqué dans le compte rendu de la commission, l'administrateur représentant du personnel a regretté cette évolution du plafond d'emploi. Il a été évoqué le fait que dans le cadre du plan de relance, la possibilité éventuelle d'avoir recours à des CDD de mission peut être envisagée, emplois qui ne seraient pas décomptés dans le « plafond d'emploi » qui nous est imposé. Enfin, une question s'est posée sur l'impact de la baisse de la recette redevance « pollutions diffuses » sur les éventuelles capacités d'intervention de l'agence.

L'avis de la commission sur ce projet de délibération a été favorable à l'unanimité moins trois abstentions surtout liées au « plafond d'emploi ».

En même temps, le tableau qui vous est présenté sur les grands équilibres résume bien les perspectives. Nous avons un solde budgétaire à - 42 M€, une trésorerie dans la ligne de ce qui était envisagé du 11^e programme puisque l'Agence pilote cette trésorerie autour de 10 à 12 M€, un fonds de roulement qui atteint cette fois-ci ce qui était prévu dans le cadre du 11^e programme, c'est-à-dire un niveau de 42 M€ - il baisse encore de 20 M€ en 2021 -, et surtout des restes à payer qui sont à hauteur de 656 M€, sachant qu'à ce stade, en fonction de l'évolution du 11^e programme, ils devraient être de l'ordre de 700 M€. Cela prouve que l'Agence, en termes de solvabilité et de soutenabilité de ses engagements, est complètement en ligne avec ce que vous aviez prévu il y a maintenant deux ans.

M. LE BESQ :

Je vais profiter de mon dernier conseil d'administration parce que je ne suis pas candidat aux prochaines élections qui auront lieu le 8 décembre. Je voulais en profiter pour saluer chacun des membres du conseil d'administration à cette occasion. Je suis toujours intervenu sur le volet social. Je rappelle qu'en 2010, nous étions à 333 ETP. Nous avons perdu 12 % des effectifs en cinq ans et 17 % en dix ans. Pour autant, l'activité de l'agence et les missions continuent à se cumuler, avec

aujourd'hui un plan de relance qu'il va falloir assumer. Nous verrons les modalités au prochain conseil d'administration. Se pose toujours cette question de la capacité à fournir toujours plus dans des contraintes d'effectifs qui sont celles qu'elles sont.

Je voulais alerter non pas le conseil d'administration ou le comité de bassin parce que nous voyons bien que ce n'est pas suffisant - même les directeurs ne savent plus comment faire le calcul qui est imposé -, mais surtout interpeller Mme la Commissaire du Gouvernement sur cette vision qu'elle peut avoir. Elle nous parle effectivement d'un plan de relance. La question se pose de savoir si nous pouvons continuer longtemps à travailler dans ces conditions. Certes, on peut être content, il y a beaucoup de millions sur la table, donc c'est très bien mais à un moment donné, il faut pouvoir les affecter. Le plan de reprise fonctionne bien mais à un moment donné, il y aura de la limite à l'exercice.

Je sais bien qu'aujourd'hui, c'est un vœu pieux parce qu'on nous dit que c'est déjà prévu dans la loi de finances (- 6,5 ETP pour Loire-Bretagne). A un moment donné, l'exercice va être très complexe. Aujourd'hui, nous pouvons nous satisfaire de l'action des agents de l'agence mais demain, le conseil d'administration dira : « Nous sommes un peu déçus, les documents ne sont pas fournis à l'heure, les dépenses ne sont pas celles que nous attendions... ». Je pense qu'il est temps de réagir. J'aurais voulu que Mme la Commissaire du Gouvernement nous donne un éclairage sur la stratégie du ministère en ce sens. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci, M. le Besq, à notre tour aussi de vous saluer en vous remerciant de votre contribution et de votre participation au CA et en vous souhaitant le meilleur pour la suite. Je vais donner la parole à M. Méry et M. Lucaud. Ensuite, il sera répondu à chacune de vos interrogations.

Sur la question des emplois, je voulais quand même vous dire M. le Besq, et vous le savez, qu'aussi bien le président du comité de bassin que le CA, c'est-à-dire nos instances ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour signaler que les ressources humaines sont absolument capitales et que pour gérer tous ces budgets, en plus avec des enveloppes supplémentaires qui arrivent, cela ne peut pas fonctionner si nous n'avons pas en même temps les services et les ressources humaines qui sont aptes à traiter tout cela. Comme vous l'avez rappelé, il y a des choses qui ne dépendent pas de nous. En tout cas, je crois que nos instances ont fait ce qu'elles ont pu au maximum pour défendre aussi bien les moyens financiers que les moyens humains de l'agence. Pour autant, ce n'est pas satisfaisant.

M. MÉRY :

Ma question porte plus sur les évolutions de recettes, donc la perception de redevances. Pouvons-nous avoir un peu plus d'explications sur les variations attendues ou prévues, tant à la hausse qu'à la baisse, dans ce budget prévisionnel ? Je m'interroge en particulier sur les redevances liées aux activités économiques. Des secteurs entiers de l'économie vont avoir des activités modulées, avec probablement moins de consommation, moins de redevances. Est-ce bien pris en compte ? J'ai la même question sur les augmentations de redevances domestiques « pollutions et « collecte ».

M. TIRVAUDEY :

Pour vous répondre, je n'ai pas les éléments précis sous les yeux. Nous avons surtout, dans le cadre de cette présentation qui se voulait plutôt synthétique, mis l'accent sur les évolutions des grandes masses. Pour le reste, nous n'avons pas intégré d'évolutions significatives sur les redevances en provenance des acteurs économiques pour lesquelles nous sommes restés sur une certaine stabilité.

M. GUTTON :

En complément de ce que vient de dire Marc Tirvaudey, la part des recettes de l'agence de l'eau dans le domaine industriel est relativement faible. Une baisse, même si elle était assez forte, aura peu d'impact sur le budget puisque comme vous le savez, pratiquement 80 % de nos recettes viennent de tout ce qui est redevances domestiques. C'est là où il y a un vrai impact sur le budget de l'établissement, beaucoup plus que sur l'évolution des recettes industrielles.

M. TIRVAUDEY :

Nous avons déjà intégré les diminutions de recettes liées à la fermeture de certaines centrales thermiques notamment.

Mme la Présidente :

Avant de donner la parole à M. Lucaud, Mme Clermont-Brouillet va nous dire quelques mots sur la question des emplois.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

La question est récurrente et se pose chaque année. La réponse que je vais apporter malheureusement - et je m'en excuse d'avance auprès de M. le Besq - est la même que les années précédentes. Il n'y aura pas donc pas de surprise dans mes propos. Cette réduction d'effectif s'applique aux agences de l'eau et à l'ensemble des services des ministères et du ministère de la Transition écologique en particulier. Les agences de l'eau sont soumises à un effort qui est effectivement plus important que la tendance générale. Cette diminution a été commencée plus tard par rapport aux services déconcentrés par exemple. Il y a une sorte de rattrapage qui est fait. C'est le contexte global et l'expression du souhait gouvernemental sur la réduction des effectifs d'une manière générale.

Néanmoins, par rapport aux agences de l'eau, la conscience de cet effort est réelle. C'est pour cela aussi que des démarches ont été initiées depuis maintenant près de deux ans. Il faut essayer de combiner diverses actions, comme par exemple la mutualisation en inter-agences, afin d'optimiser notre fonctionnement et de gagner du temps. Il y a eu aussi des démarches de dématérialisation, de simplification des procédures dans lesquelles les services déconcentrés se sont engagés. C'est une contrainte d'ensemble qui est réelle pour tous.

Plus particulièrement sur le plan de relance, la question avait été posée et mise sur la table concernant le fait de pouvoir relever temporairement le plafond d'emploi en lien avec la mise en œuvre de la relance pour expliquer qu'une relance efficace était liée aussi à une capacité des établissements publics et des services déconcentrés qui la mettaient en œuvre à pouvoir l'appuyer avec des effectifs. A ce stade, il n'y a pas eu de décision positive sur le relèvement du plafond, plutôt des pistes qui sont ouvertes et à l'étude sur des capacités de prendre des intérimaires si besoin pour mobiliser sur le plan de relance.

Ce n'est pas une réponse qui vous satisfera mais c'est l'ensemble du contexte. Comme vous l'avez mentionné, tout cela est fixé par le projet de loi de finances, lequel est soumis au vote des deux assemblées. Les parlementaires peuvent aussi interpeller le Gouvernement sur ces effectifs. Il y a des établissements publics pour lesquels c'est régulièrement fait chaque année.

M. LUCAUD :

Dans mon intervention, il n'y aura aucune critique de ma part concernant les collègues et les services qui ont établi ce difficile budget. Nous nous sommes rendu compte depuis plusieurs années qu'il y a une baisse forte que ce soit en budget de fonctionnement où nous voyons des équivalents temps plein en régression, avec des missions en hausse et puis des investissements qui ne sont pas au rendez-vous par rapport aux enjeux qui concernent la biodiversité et la qualité environnementale de nos environnements biologiques.

Je tenais aussi, par cette prise de parole, à alerter Mme la Représentante du Gouvernement du fait de ces dysfonctionnements budgétaires. Comme vous le savez, madame, j'ai trop de respect pour votre fonction pour polémiquer avec vous sur le début de votre intervention. Je crois que le budget qui nous est proposé aujourd'hui n'est absolument pas satisfaisant et difficilement acceptable. C'est pour cela que je ne le voterai pas. Je vous remercie.

M. LE BESQ :

Je voulais revenir sur ce qu'a dit la commissaire du Gouvernement, notamment sur les intérimaires. Je ne vois pas trop le lien entre les intérimaires qu'il faut former malgré tout et un plan de reprise ou un plan de relance. Je trouve qu'il y a une incompatibilité temporelle entre les deux.

Au moment où l'État fait beaucoup d'efforts pour 200 000 établissements privés avec cette pandémie, cela représente des centaines de millions d'euros, nous comprenons mal que pour les agences de l'eau notamment puisqu'il n'y a pas que nous, on n'ait pas les moyens de pouvoir maintenir a minima un plafond d'emploi gelé pour pouvoir accompagner ce plan de relance. Pour autant, nous prendrons des intérimaires et l'Etat paiera les salaires du privé, ce qui est une bonne chose, mais à un moment donné, il faut que l'équation soit compréhensible auprès de chacun. Je crains aujourd'hui que cette équation ne soit pas très bien comprise. Quand nous disons que les arbitrages ne sont pas faits ou n'ont pu être faits, cela nous laisse un peu rêveurs par rapport à cette quantité d'argent qui est déversée et cette incapacité à sauver quelques postes dans des établissements qui sont chargés d'accompagner le plan de reprise et le plan de relance.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres prises de parole ? S'il n'y en a plus, je vais soumettre aux voix la délibération concernant le budget initial 2021 qui est à la page 87 du tome 1. Qui est contre ? J'ai noté M. Lucaud mais y en a-t-il d'autres ? Qui s'abstient ? M. le Besq, M. Boisneau, M. Saquet et M. Doron s'abstiennent. Tous les autres sont pour.

- *Budget initial 2021.*
- **Adoptée à la majorité (25 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-112 du 3 novembre 2020.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Point budget n° 3 de l'ordre du jour

M. TIRVAUDEY :

Il s'agit d'admettre en non-valeur une créance qui est devenue irrécouvrable à hauteur de 7 624 €. Cela n'a pas donné lieu à échange lors de la commission qui a émis un avis favorable sur cette admission en non-valeur.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas, donc je soumetts cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024). Titres proposés en admission en non-valeur.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2020-113 du 3 novembre 2020.

PLAN D'ACTION CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE ET CONTROLE INTERNE COMPTABLE

Point budget n° 4 de l'ordre du jour

M. TIRVAUDEY :

La démarche « contrôle interne comptable » et « contrôle interne budgétaire » est pilotée à l'agence en partenariat avec le contrôle budgétaire. C'est une des conséquences de la mise en place de la GBCP. L'agence a construit un plan d'action CIB-CIC qui consiste à identifier un certain nombre de processus, puis de risques et de mettre en œuvre ensuite un plan d'action visant à juguler ces risques.

Le contrôle interne budgétaire vise essentiellement à s'assurer de la soutenabilité de la programmation budgétaire. A ce stade, dix processus ont été identifiés : six en dépenses, deux en recettes et deux différents. Une cartographie des risques a été élaborée pour chacun de ces processus et un plan d'action a été construit. Aujourd'hui, l'essentiel des processus en matière de dépenses est couvert puisque 67 % des dépenses et 99 % des recettes sont couvertes. Vous avez un tableau qui illustre les différents processus qui sont mentionnés et l'année à laquelle ils ont été travaillés et élaborés par la chargée de mission Claire Devaux-Ros qui a bien travaillé sur cette question. Ces processus ont été validés ensuite en comité de pilotage au sein de l'agence.

Vous est également présenté le tableau qui reprend le plan d'action mis en œuvre. Il n'y a pas de risques majeurs. En tout cas, c'est ce qui a été aujourd'hui identifié. La démarche suit naturellement son cours. A l'occasion de la commission Budget et Finances, M. Dalles en a souligné l'importance puisque c'est un gage de sécurisation de notre avenir.

Cette démarche CIB-CIC a été soumise au vote de la commission Budget et Finances qui a émis un avis favorable en ce qui concerne l'avancement de ce plan d'action.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des interventions là-dessus ? Je n'en vois pas. S'il n'y a pas de demande de parole, je vais soumettre aux voix la délibération qui se trouve à la page 99 de votre dossier de séance sur le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Contrôle interne budgétaire et contrôle interne comptable.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-114 du 3 novembre 2020.

POINT CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION CPER-CPIER

Point programme n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

La commission Programme s'est réunie le 13 octobre dernier sous la présidence de M. Gérault, puis de M. Albert, pour examiner les points programme qui sont aujourd'hui soumis au conseil d'administration. Je vais donner la parole à M. Gérault et ensuite à Mme Reverchon-Salle pour présenter ce point. Nous commençons par le point « contrats de plan État-Région ». Sur les présentations, nous allons essayer de faire court pour aller sur les points qui posent plus de difficultés dans cette partie « programme ».

M. GÉRAULT :

Dans la suite des propos que j'ai tenus précédemment, dans le contexte du plan de relance et du plan de reprise, viennent se rajouter les négociations sur le FEDER pour l'ensemble des régions mais aussi le CPER et dans un cas particulier le CPIER Loire.

Concernant les CPER, les préfets ont annoncé aux différents présidents de région et à l'ensemble des interlocuteurs que les nouvelles lettres de cadrage arriveraient début 2021, voire mi-2021. Vu le contexte, je pense que les délais vont être encore rallongés.

En revanche, je voulais insister sur le CPIER Loire, avec une vraie dynamique collective qui a été portée par le préfet de région Centre-Val de Loire. Des réunions régulières nous permettent de vraiment dire que sur cet aspect en particulier, l'axe Loire sur la période 2021-2027 est un enjeu important. Les crédits ont été mobilisés avec une vraie vision collective tant sur le risque d'inondations que sur le plan Loire grandeur nature. Il était nécessaire de faire le point au moment de renégocier même si sur les CPER, cela reste encore flou. Je laisse la parole à Sandrine Reverchon-Salle pour faire le point sur le sujet.

Mme REVERCHON-SALLE :

Comme nous l'avons dit tout à l'heure quand nous avons présenté le plan de relance, la priorité du Gouvernement est clairement la mise en place du plan de relance. La priorité dans les accords préfet de région/président de région, c'est de signer des accords de relance entre Etat et Région. Ces accords régionaux de relance sont en train d'être signés. Certains sont déjà signés et vont préfigurer quelque part les accords politiques des CPER et CPIER. La signature effective des CPER-CPIER pourra intervenir plus tard compte tenu de la priorité donnée à la relance.

Nous commençons à recevoir les mandats de négociation sur les CPER et CPIER. Nous ne les avons pas encore tous. Ils ont commencé à être transmis la semaine dernière. Nous allons les regarder dans les prochaines semaines. Ce que je vous propose, c'est que nous profitions du CA de mi-décembre pour revenir sur le contenu de ces mandats.

Concernant le plan Loire 5, comme l'a dit M. Gérard, nous avons un dispositif qui commence maintenant à prendre bien forme. Nous avons une stratégie qui a été validée en juillet dernier. Nous avons réuni le forum des acteurs même si c'était un peu en mode dégradé du fait de la visioconférence. Néanmoins, cela a permis de partager les choses avec l'ensemble des acteurs.

Les outils financiers, à savoir le POI, le FEDER et les CPIER sont en cours de construction. Nous sommes en train de regarder comment faire en sorte que 2021 ne soit pas une année blanche. Cela va aussi se caler dans les prochaines semaines.

Mme RIVET :

Comme M. Gérard, je veux me féliciter du travail qui a été accompli dans l'élaboration de ce plan Loire, avec une vision sur l'ensemble du bassin et la solidarité qui a prévalu dans ces négociations.

Sur le POI, nous sommes sur une enveloppe constante de 33 M€ qui est identique à la précédente, et sur le CPIER, le préfet de région annonce aussi une reconduite presque certaine de l'enveloppe précédente, donc sans parler de la question du plan de relance. Sur le plan Loire, nous sommes sur un outil qui se poursuit avec la même enveloppe, avec probablement des priorités resserrées autour des grandes questions de la Loire, en particulier sur les questions de l'inondation et de la continuité écologique.

M. GÉRAULT :

J'en profite pour remercier le travail de Mme Rivet puisque la Région Centre est fortement impliquée aux côtés du préfet de région pour faire en sorte que l'ensemble des collectivités soient entendues.

M. BRULÉ :

Je précise que sur le plan Loire, le préfet coordonnateur souhaite que le contrat de plan interrégional puisse être signé avant la fin de l'année comme les contrats de plan. Puis, en plus

des instances de concertation qui ont été rappelées juste avant, il a prévu de réunir la semaine prochaine un comité stratégique du plan Loire avancé sur la maquette financière et la mise en œuvre des actions. Il a invité les représentants des régions à discuter et à avancer sur cette maquette financière.

Mme la Présidente :

En tout cas, ce sont plutôt de bonnes nouvelles, tant mieux. Qui souhaite prendre la parole ?

M. GÉRAULT :

Pour ce qui est du plan Loire et du seuil de Bellevue, une réunion publique aura lieu le 17 novembre. Vu le contexte, ce sera une réunion dématérialisée. Il s'agit de tenir le planning des travaux dans le cadre du plan Loire grandeur nature, notamment par rapport au seuil de Bellevue. Non seulement le CPIER vient conforter le plan de financement, mais nous sommes bien sur le planning des travaux tels qu'ils avaient été définis 2021-2022-2023.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Il n'y a pas de délibération sur ce point. C'est un point d'avancement. Je passe au point suivant qui concerne les appels à projets et appels à initiatives pour mettre en œuvre le 11^e programme.

APPELS À PROJETS ET APPELS À INITIATIVES POUR MISE EN ŒUVRE DU 11^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Point programme n°2 de l'ordre du jour

M. GÉRAULT :

Nous avons convenu de faire le point régulièrement en commission. Il s'agit aujourd'hui de faire le point sur les appels à projets et initiatives « milieu marin » et « gestion des eaux pluviales » qui sont deux sujets émergents au niveau de l'agence et sur lesquels nous voyons une réelle dynamique. Je laisse donc Sandrine Reverchon-Salle faire la présentation de la situation.

Mme REVERCHON-SALLE :

Il s'agit de valider les initiatives de la seconde phase de sélection des deux appels à projets « milieu marin » et « gestion intégrée des eaux pluviales ». Cette deuxième phase avait été décalée compte tenu du contexte « confinement » au 30 juin.

Les deux appels à initiatives « milieu marin » et « gestion intégrée des eaux pluviales » – initiatives qui vont se matérialiser dans les années ou les mois à venir par des projets – ont très bien fonctionné. De la même façon, nous ne pouvons que nous en féliciter parce que ce sont des politiques qui sont encore émergentes dans le programme.

Concernant l'appel à initiatives « milieu marin », vous avez la diapositive projetée à l'écran. Il y a une délibération dans le dossier du conseil d'administration qui vise à proposer de retenir neuf initiatives et d'en refuser huit qui ne correspondaient pas au cahier des charges de l'appel à initiatives. Nous sommes autour de 616 k€ d'aides. Les deux faces confondues, nous sommes à un peu moins de 2 M€. Nous avons un appel à initiatives qui s'était fixé une enveloppe de 2 M€, donc nous sommes conformes à ce que nous avons acté en conseil d'administration.

La commission Programme a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition de sélection.

Concernant l'appel à initiatives « gestion des eaux pluviales », c'est le même état d'esprit que le précédent, c'est une politique que nous souhaitons vraiment pousser. Nous avons eu l'occasion

de montrer à la secrétaire d'Etat, Mme Abba, ce que nous faisons sur ce genre de projet au mois de septembre. La délibération propose de retenir treize initiatives et d'en refuser sept. C'est un peu moins de 8 M€ de travaux qui seront accompagnés à 40, voire 50 % d'aide.

La commission Programme - vous avez la répartition géographique sur la carte - s'est exprimée favorablement à l'unanimité sur cette proposition de sélection.

La troisième diapositive porte sur un appel à projets « plan national d'action ». C'est un peu différent. C'est un appel à projets un peu récurrent, que nous retrouvons chaque année depuis le début du 11^e programme. Nous nous réinterrogerons l'année prochaine sur la suite. Il s'agit d'abord de lancer l'appel à projets 2020-2021 dans les mêmes lignes que sur les deux premières années du 11^e programme. C'est un appel à projets qui fonctionne bien et qui est bien coordonné avec les autres opérateurs et les services de l'Etat, notamment les Dreal. La commission Programme a émis un avis favorable sur cette proposition d'appel à projets moins deux abstentions.

Sur l'appel à projets PNA de l'année 2019-2020, il y a besoin de réajuster de façon assez marginale l'enveloppe dédiée à l'appel à projets, que nous avons déjà un peu augmentée. En finissant d'instruire un dossier, nous nous sommes rendu compte que l'enveloppe de 620 k€ était un peu juste. Il faudrait la porter à 660 k€, ce qui est complètement soutenable par rapport à la ligne programme 24 qui porte cet appel à projets.

En commission Programme, il y a eu un avis favorable à l'unanimité.

De ce fait, vous avez quatre délibérations sur lesquelles il convient que le conseil d'administration s'exprime : la sélection de l'appel à initiatives « milieu marin », la sélection des initiatives « gestion intégrée des eaux pluviales », l'appel à projets PNA pour 2020-2021 et l'augmentation de l'enveloppe pour l'appel à projets PNA 2019-2020.

Mme la Présidente :

Qui souhaite s'exprimer sur l'une ou l'autre de ces quatre délibérations ?

M. FAUCONNIER :

Je reprends la parole par rapport à ce que j'ai dit en début d'intervention sur les mesures du quatrième point.

Mme la Présidente :

Pardon, M. Fauconnier, nous allons aborder le dossier « industrie » juste après. Là, nous sommes sur les trois premiers, c'est-à-dire la biodiversité marine, les eaux pluviales et les plans nationaux d'action. La question que je pose porte sur ces trois premiers dossiers, donc quatre délibérations. Y a-t-il des prises de parole ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix ensemble ces quatre délibérations. Etes-vous d'accord ou l'un ou l'une d'entre vous souhaite-t-il que nous les dissociions ? Je ne vois pas d'objection. Je vais mettre aux voix en bloc ces quatre premières délibérations que Sandrine Reverchon-Salle a présentées, sur les trois sujets en question. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Appel à initiatives 2019-2020 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la biodiversité marine : sélection des initiatives (2^e phase).*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2020-115 du 3 novembre 2020.

- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Deuxième phase de sélection de l'appel à initiatives « gestion des eaux pluviales intégrée à l'aménagement urbain ».

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2020-116 du 3 novembre 2020.

- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Lancement d'un appel à projets pour l'accompagnement des plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées.

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2020-117 du 3 novembre 2020.

- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Modification du montant de l'enveloppe de l'appel à projets 2020 pour l'accompagnement des plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées.

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2020-118 du 3 novembre 2020.

Mme la Présidente :

A présent, nous passons au volet « industrie », avec cet appel à projets pour la reprise des activités économiques en faveur de la ressource en eau et de la réduction des micropolluants. Je laisse la parole à Mme Reverchon-Salle pour une présentation.

Mme REVERCHON-SALLE :

Le dispositif relatif aux aides aux acteurs économiques non agricoles – nous allons dire aux industriels même si ce n'est pas strictement les industriels, nous pouvons avoir d'autres opérateurs, ce qualificatif étant un peu générique – est le dernier étage de la fusée du plan de reprise « agence de l'eau », fusée qui a bien décollé.

Nous l'avons proposé en deux dispositifs : un appel à projets pour faire venir des projets et un appel à candidatures pour faire venir des opérations collectives qui permettraient de travailler sur le sujet des micropolluants.

Par rapport justement aux questions et aux remarques qu'ont formulé M. Fauconnier et M. Gousset, je vais repréciser les éléments. L'appel à projets à mon avis va être de nature à bien booster la ligne programme 13 qui est aujourd'hui un peu en sous-consommation. Il propose d'une part de faire de l'ingénierie financière au cas par cas pour optimiser les possibilités de taux dans le respect de l'encadrement européen des aides, et d'autre part, d'utiliser des majorations qui peuvent aller, pour des projets qui engloberaient un volet « micropolluants », jusqu'à 80 % d'aide modulo l'encadrement européen des aides qui, assez rapidement, peut être relativement limitant.

Pourquoi avons-nous fait ce choix de faire un ++ pour le volet « micropolluants » ? C'est parce que le volet « micropolluants » est une des priorités fortes du 11^e programme. C'est un sujet sur lequel nous n'arrivons pas aujourd'hui à avancer. Nous n'avons pas encore réussi à faire émerger beaucoup de dossiers sur ce sujet. Nous voulions donc profiter de l'appel à projets industriel dans le cadre du plan de reprise pour vraiment mettre un coup de boost sur ce volet « micropolluants » en offrant une majoration ++. Ensuite, nous continuons à aider l'ensemble des dispositifs avec des modalités plus intéressantes, y compris sur les économies d'eau dans le cadre de cet appel à projets. L'idée était vraiment de faire un focus sur le sujet des micropolluants, non pas que les autres sujets ne soient pas intéressants mais c'est aussi la sélectivité du 11^e programme. Nous ne faisons pas tout. Nous n'allons pas partout. En l'occurrence, nous proposons d'accompagner les acteurs sur les micropolluants.

Cet appel à projets, nous l'accompagnons d'une grande communication qui j'espère sera fructueuse. Je suis plutôt optimiste sur le sujet. Une webconférence va se tenir très prochainement.

Nous avons déjà plus de 350 inscrits. Une des difficultés dans le domaine industriel, c'est justement se faire connaître, faire connaître nos aides et accompagner l'ensemble des acteurs pour que les projets sortent. Là, nous sommes vraiment dans l'état d'esprit de la relance.

La commission Programme a émis un avis favorable à l'unanimité sur l'appel à projets relatif aux industriels.

L'autre dispositif est l'appel à candidatures pour faire sortir des opérations collectives. Dans un premier temps, il s'agit juste de faire venir, selon un format très simple – c'est un recto-verso –, des porteurs de projets qui souhaiteraient se lancer dans des opérations collectives. Cela peut être notamment des collectivités. Cela peut concerner certains types de micropolluants, certains secteurs, certaines branches d'activités... Nous faisons venir des candidats. Ensuite, en 2021, nous travaillerons avec eux pour bâtir ensemble des opérations collectives.

La commission Programme a aussi émis un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition d'appel à candidatures qui fera, lui aussi, l'objet d'une webconférence qui se tiendra d'ici la fin du mois de novembre. Nous allons vraiment aller à fond sur la communication pour nous assurer que l'information se diffuse bien. Vous avez, dans le dossier du CA, deux délibérations : une pour l'appel à projets et une pour l'appel à candidatures.

M. FAUCONNIER :

Je vais intervenir pour deux sujets. Je reformule ma demande : autant que faire se peut, séparons les deux puisque nous avons deux appels à projets, un sur les micropolluants et un sur les eaux. Puis, ayons la possibilité de monter à 80 % si nous voulons une réduction forte de consommation d'eau.

Ensuite, j'ai vu qu'il y avait une information qui était lancée sur les appels à projets, avec une réunion le 12 novembre prochain. Il me semble, quand nous avons eu cette discussion sur cette fameuse communication, que vous feriez passer cette information à l'ensemble des partenaires de l'agence, à savoir les CCI, les COP, le MEDEF, etc. Là, je suis en train de faire suivre ce genre de documents aux différentes instances. Les uns et les autres me répondent : « Merci de l'information, nous n'avons rien reçu. » Je suis un peu étonné de la diffusion ou de la liste de mailing que vous avez pu utiliser. Il me semble qu'il y a des trous dans la raquette. J'ai peur que cela ne touche pas toutes les personnes à qui c'est destiné.

Mme REVERCHON-SALLE :

Sur le deuxième point, nous ne pouvions pas faire une information officielle tant que le conseil d'administration ne s'était pas réuni. Par contre, pour anticiper et faire en sorte que les personnes puissent retenir les dates dans leurs agendas, nous avons fait un *save the date* sur la base d'un mailing qui a tous les défauts des mailings. Je pense qu'il n'y a aucune structure qui soit en capacité de faire des mailings bien efficaces, c'est-à-dire qu'il y a forcément des trous dans la raquette. Il y a des mailings où nous avons les mails personnels de certaines personnes, d'autres où nous avons des mails génériques mais qui arrivent dans des boîtes dont je ne sais pas qui les relève.

Nous sommes toujours preneurs pour améliorer notre mailing. Nous avons envoyé plus de 2 000 mails pour le *save the date*. Nous avons 350 inscrits. Nous avons déjà « ramassé » un peu de monde. Je vais vous faire renvoyer le *save the date*. Je compte sur vous pour le diffuser dans vos réseaux divers et variés de façon à ce que nous nous assurions d'avoir le maximum de participants. Nous pourrions avoir jusqu'à mille participants. Nous avons demandé une licence spéciale Zoom pour pouvoir faire quelque chose à mille participants. Je ne vois pas ce que nous pouvons faire de plus. Les mailings sont compliqués. Cependant, s'il faut le refaire, nous le referons.

Nous avons aussi prévu de faire des réunions plus régionales, plus par branche d'activité. Nous allons nous organiser pour faire le nécessaire pour déployer au mieux ces appels à projets et appels à candidatures.

Concernant la première question de M. Fauconnier, il faut faire attention, ce n'est pas de la même nature, l'appel à projets et l'appel à candidatures ne sont pas tout à fait la même chose. L'appel à projets s'adresse à des porteurs de projets qui ont des projets notamment de réduction de micropolluants, mais qui peuvent aussi embarquer un volet « économie d'eau » ou même un volet

« biodiversité ». Nous avons voulu cet appel à projets très intégrateur. Ce sont donc des projets par site industriel et autres.

Le deuxième dispositif est un appel à candidatures pour faire émerger en 2021 des opérations collectives qui interviendraient sur le sujet des micropolluants. Ce n'est pas de même nature. Nous avons une opération collective par exemple quand un EPCI veut travailler sur la question des micropolluants parce qu'au travers de la recherche de substances dangereuses dans les stations d'épuration, on s'est rendu compte qu'il y avait certains types de molécules. Nous remontons à la source et nous cherchons les producteurs de ces molécules. Nous essayons de voir avec eux comment nous pouvons les traiter à la source. Ce n'est pas du tout le même genre de dispositif.

Si je reviens sur l'appel à projets et sur la place des économies d'eau dans cet appel à projets, les économies d'eau sont parfaitement prises en compte dans cet appel à projets. Nous avons même fait le choix de dé plafonner le coût de 10 € par mètre cube économisé. C'est vraiment un plus par rapport au programme classique, en l'occurrence le 11^e programme. Nous avons enlevé les 10 € par mètre cube économisé.

Par contre, nous insistons sur cet aspect de projet industriel avec un volet « micropolluants » ou un volet « économie d'eau ». Les micropolluants restent quand même le sujet très prioritaire du programme. Nous accompagnons cela au maximum de ce que nous pouvons, c'est-à-dire 80 %, mais en ayant chaque fois un regard sur l'encadrement européen des aides, ce qui fait que nous ne serions pas souvent à 80 %. Je préfère le dire. Nous ferons de l'ingénierie financière au cas par cas avec les porteurs de projets.

Il n'y a donc pas une volonté de considérer que les économies d'eau sont moins importantes. Il y a une volonté de dire que nous mettons en avant le volet « micropolluants ». Sur les économies d'eau, je le rappelle, nous dé plafonnons les 10 € par mètre cube.

Mme la Présidente :

A moins qu'il y ait une objection, je vais soumettre ces deux délibérations au vote en bloc. Sandrine Reverchon a bien expliqué les enjeux. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Lancement d'un appel à projets « pour une reprise des investissements en faveur de la réduction des micropolluants et de l'adaptation au changement climatique » dans le cadre du plan de reprise lié à la crise sanitaire du Covid-19.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2020-119 du 3 novembre 2020.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Lancement d'un appel à projets « pour un déploiement d'opérations collectives de réduction des micropolluants coordonnées à l'échelle d'un territoire et d'un secteur d'activité » dans le cadre du plan de reprise lié à la crise sanitaire de la Covid-19.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2020-120 du 3 novembre 2020.

PLANS DE DÉVELOPPEMENT RURAL RÉGIONAUX (PDRR) ÉCOPHYTO

Point programme n°3 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je passe la parole à M. Albert qui avait pris le relais de M. Gérard pour cette partie des travaux de la commission.

M. ALBERT :

La commission a examiné un bilan de déploiement du plan Écophyto, notamment les groupes 30 000 depuis 2016. Le bilan présente un essoufflement de la dynamique du groupe 30 000 décrété Écophyto, en particulier sur l'agroéquipement. La commission a pris connaissance des travaux en cours au niveau national, avec une volonté d'une meilleure association des opérateurs économiques dans la démarche des groupes 30 000. Il a été également noté l'intérêt des démarches de type groupe 30 000 sur les territoires à enjeux « eau ».

Ensuite, la commission a pris note des possibilités dans la maquette financière vis-à-vis des 15 M€ de la CAB (conversion à l'agriculture biologique) qui ont fort diminué dans les recettes pour venir à 8 M€ simplement dédiés pour Écophyto. Vu la marge des exigences et la liste des programmes, il est possible de dégager 3 M€ pour les MAEC. Tout cela a été discuté en partenariat avec les Régions pour définir les enveloppes dans chaque région.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme REVERCHON-SALLE :

Comme l'a dit M. Albert, dans les orientations 2021, nous avons bien les 15 M€ pour la CAB quand bien même la RPD (redevance « pollutions diffuses ») est une recette qui baisse. Nous n'allons pas non plus déplorer que la RPD baisse. Nous déconnectons juste les 15 M€ de la recette alors qu'au départ, dans le programme, nous les avons connectés. Nous avons toujours nos 8 M€ pour Écophyto qui vont permettre d'accompagner des agroéquipements en 2021. Il faudra d'ailleurs se poser la question de l'articulation de cela avec la relance côté ministère de l'Agriculture qui prévoit des budgets très importants sur les agroéquipements. De ce fait, il reste effectivement une enveloppe maximale de 3 M€ pour faire des MAEC.

La délibération qui est dans le dossier s'inscrit vraiment dans de la gestion administrative. Elle est importante. Nous ne pouvons pas faire sans elle. Il nous faut prendre des avenants aux conventions de mandat que nous avons avec l'ASP. Comme nous terminons la PAC PDRR 2014-2020, 2021 et 2022 sont des années dites de transition. Pour pouvoir continuer à fonctionner avec l'ASP avec les conventions de mandat, il faut que nous prenions des avenants pour prolonger l'effectivité de ces conventions de mandat. C'est donc l'objet de la délibération qui a eu un avis favorable en commission Programme.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas de demande de parole, je mets aux voix la délibération explicitée par Sandrine Reverchon à la page 176 de votre dossier. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Financement des mesures dites hors SIGC dans le cadre des contrats territoriaux et de la mise en œuvre du plan Écophyto - Avenant de prolongation aux conventions-cadres relatives à la gestion par l'ASP des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et leur cofinancement Feader pour la programmation de développement rural 2014-2020.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-121 du 3 novembre 2020.

PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

Point programme n° 4 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je passe la parole à M. Albert pour qu'il rende compte des travaux de la commission et à Mme Reverchon-Salle pour compléter.

M. ALBERT :

La commission a étudié le rétro-calendrier qui s'annonce assez serré pour être prêt à déployer les PSE d'ici mi-2021 sur les territoires qui auront été retenus à la suite des études. À noter déjà qu'un porteur de projet a abandonné cette étude PSE. La commission a étudié les critères exclusifs qui seront présentés par Mme Reverchon ainsi que les critères un peu plus cadrés au niveau des points qui sont hiérarchisés pour ces PSE.

Il était convenu qu'une commission des aides serait réunie courant avril pour valider la sélection des enveloppes affectées à chaque territoire. La commission Programme a validé la convention de mandat qui sera passée avec chacune des collectivités porteuses. Il y a eu une discussion sur les 2 % de contrôle qui ne font pas forcément un contrôle par an. Nous avons laissé le terme de la convention tel qu'il était au niveau national. Cependant, nous allons impulser pour qu'il y ait au moins un contrôle par an. La commission a validé la proposition à l'unanimité.

Mme REVERCHON-SALLE :

Vous pourrez retrouver le détail dans les diaporamas de la commission Programme. Nous avons 48 territoires préfigurateurs qui sont en train de travailler sur des études. Certains abandonnent parce qu'ils se rendent compte qu'au final, ils n'ont pas les reins assez solides pour porter la suite.

Une question a été débattue en commission Programme et a fait l'objet d'une délibération dans le dossier du conseil d'administration. Il s'agit de définir les critères sur lesquels nous nous appuyons pour sélectionner celles qui, parmi ces 48 études, auront vocation à déployer de façon opérationnelle les PSE. C'est la délibération à la page 196 du tome 1 de votre dossier.

Les critères y sont construits comment ? Il y a des critères très factuels. Il faut que l'étude soit rendue avant le 31 mars. Si ce n'est pas le cas, ce n'est plus possible ensuite de dérouler le processus pour être en mesure d'engager les crédits avant la fin de l'année alors que c'est une obligation liée à la notification. Nous sommes dans une « seringue » où il ne faut pas que nous perdions une seule semaine.

Ensuite, dans le respect du cadre de la notification, il faut que le territoire soit en capacité d'instruire et de contrôler. C'est ce que l'on appelle les critères exclusifs. C'est oui ou c'est non. Si c'est non, le territoire ne pourra pas poursuivre dans la phase opérationnelle.

Puis, il y a des critères qui sont forcément un peu plus subjectifs. Il s'agit notamment d'évaluer l'ambition et la bonne adéquation entre le projet de PSE et les enjeux du territoire. Pour cela et pour éviter que ce soit les services de l'agence qui fassent ce travail en chambre, nous proposons de mobiliser un groupe d'administrateurs issus de la commission des aides et de la commission Programme pour participer à la sélection des études. Nous rendrons compte, comme l'a dit M. Albert, à une commission des aides en avril pour que les choses soient suffisamment bordées et le moins contestées possible quand nous allons passer à cette phase opérationnelle. A partir de 48 études, nous aurons peut-être une vingtaine ou une trentaine de territoires qui déploieront opérationnellement. Ces territoires se verront dotés d'une enveloppe. C'est la première délibération.

L'autre délibération porte sur la convention de mandat que nous passerons avec chacune des collectivités porteuses, lesquelles auront à charge de gérer l'enveloppe que l'agence de l'eau leur confiera, mais aussi d'instruire et de contrôler les dossiers des agriculteurs. C'est un beau challenge. Nous allons tout faire pour que cela marche bien.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des demandes de parole sur la question des paiements pour services environnementaux ? Je me réjouis que nous avançons assez bien sur ce point même si nous sommes dans un contexte un peu compliqué de réforme de la politique agricole commune par ailleurs. Nous nous retrouvons avec des dispositifs qui sont très prometteurs et très intéressants mais dont nous ne savons pas trop comment ils s'inscriront ensuite dans le futur cadre de la PAC.

M. NOYAU :

C'est juste un point technique concernant les exploitations qui sont au milieu de deux bassins. Pour celle qui sera sur notre bassin et qui s'engagera sur des mesures, l'Europe dit que toute l'exploitation doit être concernée. Cela pose un petit souci parce que le PSE ne sera pas forcément actif de l'autre côté de la limite du bassin. L'Eure-et-Loir est coupé en deux sur deux bassins. Il faudrait que les services se rendent compte de ce point technique pour travailler cette problématique.

M. GÉRAULT :

Dans la logique de ce que dit M. Noyau, pour bien comprendre, je trouve que ce serait intéressant notamment pour les élus de voir l'articulation entre les PSE et la politique agricole commune. Les PSE auront-ils leur place dans le dispositif ? Est-ce que c'est quelque chose de complètement satellitaire par rapport à l'ensemble de la politique européenne comme il nous semble ? En tant que président de la commission Programme, je m'interroge sur la pérennité de la mesure, c'est-à-dire que si la PAC vient s'installer à l'échéance de deux ans, comment faisons-nous évoluer les PSE pour qu'ils soient bien un outil soit intégré à la PAC si nous pouvons le faire, soit complémentaire de la PAC ? Cela nécessiterait à la fois un temps de travail spécifique en commission Programme, mais aussi une présentation en CA de l'agence, si Mme la Présidente en est d'accord, pour bien comprendre l'articulation. L'idée lancée il y a deux ans maintenant vient atterrir à un moment où la PAC a forcément évolué par rapport aux premières négociations que nous avons. C'est l'interrogation qui est la mienne et qui pourrait être portée par d'autres membres du conseil d'administration.

Mme la Présidente :

Comme je viens de l'exprimer, je partage totalement ce souci. D'autant plus, si mes informations sont exactes - cela m'a été remonté par des personnes intéressées dans le monde agricole -, ces PSE ne seraient pas cumulables avec les MAEC. Certes, c'est dans les règles mais cela pose quelques soucis parce qu'un certain nombre d'agriculteurs sont engagés dans des MAEC. Ils se sont montrés très intéressés par les PSE. De ce fait, ils ne comprennent pas bien pourquoi à l'arrivée, ils sont exclus du dispositif parce qu'ils touchent des MAEC.

Que ce soit les problèmes interbassins, les problèmes de cumul et les problèmes de conformité aux règles européennes, je partage tout à fait le point de vue exprimé. Il faut absolument qu'au fur et à mesure que le cadre PAC va se déterminer - ce qui devrait, je l'espère, ne pas prendre des mois et des années -, nous ayons bien une séance pour nous caler là-dessus de façon à ne pas donner des espoirs inutiles ou nous lancer dans des choses qui ne seraient pas correctes. En même temps, à ce stade, nous sommes sur des études. En tout état de cause, les études ne posent pas de problème par rapport à nos règles.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Je voulais juste souligner l'importance de ce qu'a dit M. Géralt. Les PSE tels qu'ils sont mis en œuvre et tels que nous les voyons aujourd'hui ont été vus comme une phase expérimentale, démonstrateur. La première étape qui a été d'avoir une notification d'aide d'Etat acceptée sur un dispositif de ce type était déjà une grande victoire par rapport aux principes qui étaient mis en œuvre dans la PAC actuelle. Dans la notification, la prudence a été de mise en disant : « Nous excluons ce qui, dans les PSE, ne peut pas être dans la PAC et réciproquement, d'où l'exclusion avec les MAEC.

Nous sommes sur un calendrier un peu compliqué entre la mise en œuvre de la PAC future – même si elle s'est un peu décalée, donc cela va aussi dans notre sens – et la mise en œuvre des PSE qui nécessite du temps. Nous avons vu que l'objectif est avril 2021. Je suis effectivement favorable à des échanges pour voir comment nous pouvons transformer l'exercice et l'intégrer dans la PAC.

Les débats sur le PSN (plan stratégique national) sont aussi l'occasion de porter ce débat. C'est une question de synchronisation de dispositifs. Il faut, le plus possible, valoriser ces démarches parce que dans la pérennité, les PSE sont peu de choses par rapport à la PAC. Une fois que nous aurons fait l'expérimentation et le démonstrateur, ce n'est pas avec des crédits de ce type que nous pouvons pérenniser et rendre les mesures efficaces à terme. Nous avons besoin de changer d'échelle et de passer dans le niveau PAC.

Mme RIVET :

Nous sommes effectivement dans une période compliquée. Puis, il s'agit de démonstrateur. La meilleure preuve, c'est ce que vient de dire M. Albert. Nous ne pouvons pas tout prévoir. Il y a beaucoup de choses à caler. Le fait que les PAC et les PSE ne peuvent pas être pris ensemble par les agriculteurs, c'est quasiment une conséquence de l'esprit de ce qu'est un PSE. Le PSE, c'est la reconnaissance d'une pratique. Nous pourrions très bien imaginer que des agriculteurs qui ont souscrit des MAEC et qui veulent stabiliser leurs pratiques passent au PSE. Encore une fois, nous sommes dans un dispositif qui est complètement expérimental, qui va demander aussi à ce qu'il y ait un débouché au niveau de la politique agricole commune. C'est ce qui rend la chose compliquée. Je suis extrêmement favorable au fait que nous échangions là-dessus. Personnellement, je trouve que l'esprit qui prévaut dans les PSE, c'est-à-dire la reconnaissance d'une pratique, est vraiment quelque chose que nous attendons depuis longtemps par rapport aux mesures agroenvironnementales qui sont des mesures de changement de pratiques.

M. GÉRAULT :

Je pense que nous partageons tous l'importance de bien se caler. J'ai une alerte particulière par rapport au monde agricole. D'ailleurs, la présidente l'a bien souligné. Le risque, c'est qu'il y a des confusions dans l'esprit d'un certain nombre d'exploitants entre PSE, MAEC et future PAC, entre les possibilités de cumul et d'articulation. C'est quelque chose qui a été porté fortement depuis deux ans, avec un vrai intérêt du monde agricole sur ce sujet. Je ne voudrais pas qu'au final, il y ait des conséquences négatives pour un certain nombre d'exploitants. Nous devons effectivement réfléchir à l'articulation mais il faut vraiment que nous soyons attentifs à ce que nous allons ouvrir dans les deux ans qui viennent. 48 études, c'est considérable. Une fois qu'ils auront mis le doigt dans l'engrenage, si nous leur disons que les enveloppes ne nous permettent pas d'accéder à la hauteur de l'idée et de l'ambition que nous avons et que cela vient détruire des aides éventuelles possibles au regard de la PAC, je pense que les conséquences pourraient être négatives. J'ai une alerte par rapport au monde agricole en spécifique. Nous sommes tous d'accord sur le bienfondé et les objectifs du PSE. Je pense qu'il y a urgence en la matière. C'est pour cela que je me suis permis de reprendre la parole.

M. NOYAU :

C'est pour compléter et aller dans le même sens. Nous sommes en train de nous organiser au niveau des organisations agricoles régionales pour monter des associations pour devenir intermédiaires puisque derrière les PSE – je vais rencontrer Mme Wargon à ce sujet –, il peut y avoir des financements privés. Ces associations pourraient faire le lien entre les biens privés et les agriculteurs. Nous sommes en train de nous organiser. La région Pays de la Loire a démarré. Maintenant, les autres régions sont partantes.

Mme la Présidente :

Les fonds privés interviennent déjà dans les PSE qui existent sur les grandes entreprises qui puisent de l'eau mise en bouteille. Effectivement, il y a une articulation à faire entre ces démarches d'entreprises privées, qui soulèvent d'autres questions d'ailleurs en termes d'accès à la ressource, mais qui mettent en place aussi des paiements pour services environnementaux, et ce que nous voulons faire à travers les fonds publics des agences. Il faut certainement en reparler.

M. GUTTON :

Nous avons évoqué la sélection des dossiers avec un groupe de travail et la commission des aides. La délibération propose en fait d'autoriser le directeur général à valider la liste. Je suggère que ce soit bien passé dans un conseil d'administration. Cela implique de faire un conseil d'administration supplémentaire au mois d'avril. Le rétrocalendrier est extrêmement serré pour que les dépôts d'aide puissent bien avoir lieu en 2021. C'est l'objectif notamment au regard de l'arrivée de la nouvelle politique agricole commune.

Je proposerais que nous fassions un conseil d'administration en visioconférence qui pourrait à la fois valider la liste des territoires retenus, les montants financiers par territoire et engager la discussion que suggère M. Gérard. La DRAAF Centre-Val de Loire, notamment Frédéric Michel qui connaît la PAC pour avoir été sous-directeur au ministère de l'Agriculture en charge de ces sujets, pourrait venir nous faire un point de la négociation de la nouvelle PAC, de façon à ce que nous voyions un peu l'articulation avec la PAC de 2023.

Ainsi, je propose de laisser la délibération comme elle est, mais que nous actions dans le compte rendu du conseil d'administration que nous ferons un CA mi-avril de façon à ce que le CA ne soit pas écarté du dispositif, par contre avec un calendrier qui sera resserré, notamment en termes de communication des dossiers.

M. ALBERT :

Je pense juste, M. le Directeur, qu'il ne faut pas aller trop loin dans le mois d'avril parce qu'il y a les déclarations PAC à faire pour les agriculteurs concernés. Il ne faut pas aller au-delà du 15 avril pour pouvoir prendre une décision.

M. GUTTON :

Nous allons regarder quelle sera la meilleure date si nous respectons tout le rétrocalendrier.

Mme la Présidente :

Pour l'instant, nous votons ces délibérations. Y a-t-il des commentaires là-dessus ? Je n'en vois pas. Avec ce que viennent de dire M. Gutton et M. Albert sur le fait que les délais sont serrés, je mets aux voix, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, les deux délibérations ensemble. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Mise en œuvre de la gestion administrative et financière des dispositifs de paiement pour services environnementaux (PSE) dans le cadre de la notification aides d'Etat/France-SA.55052 (2019/N) – Critères de sélection pour choisir les dispositifs PSE qui mettront effectivement en œuvre les PSE de 2021 à 2026.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2020-122 du 3 novembre 2020.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Mise en œuvre de la gestion administrative et financière des dispositifs de paiement pour services environnementaux (PSE) dans le cadre de la notification aides d'Etat/France-SA.55052 (2019/N) – Convention-cadre de mandat relative à la gestion des aides de l'agence de l'eau par une collectivité porteuse d'un dispositif PSE de 2021 à 2026.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2020-123 du 3 novembre 2020.

INFORMATION SUR LA RÉFORME DU DISPOSITIF DE REDEVANCE

Point programme n° 5 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

La commission a été informée des chantiers en cours relatifs à deux projets de nouvelles redevances, une redevance « pollutions » prenant en compte via un coefficient de modulation la performance des systèmes épuratoires et une redevance « solidarité » pour prendre en compte les spécificités du monde rural en matière de contraintes d'équipement.

Il convient, à travers ces redevances, de ne pas déstabiliser l'équilibre financier des établissements publics. Ces redevances représentant la grande part des recettes, des simulations vont être faites cet automne. Une concertation sera conduite début 2021 avec les représentants des collectivités et les usagers. Les membres de la commission ont indiqué vouloir être tenus informés de l'avancée des travaux. Nous avons malheureusement, vu l'heure tardive, écourté nos discussions parce que la salle commençait à être clairsemée. J'ai néanmoins attiré l'attention sur cette nouvelle redevance dont il nous faudra vraiment débattre en conseil d'administration. Je pense que même au niveau du comité de bassin, nous devons être vigilants par rapport à ce nouveau calcul qui peut avoir des répercussions. Nous avons notamment parlé de la solidarité amont/aval qui n'était pas forcément dans les éléments et qui peut être importante aussi à prendre en compte.

Mme la Présidente :

Il ne s'agit pas d'une délibération mais d'une information. Je précise d'ailleurs que le point « bilan d'avancement du plan algues vertes » a été reporté à la commission des aides du 7 décembre, donc nous n'allons pas l'aborder aujourd'hui. Concernant la réforme du dispositif de redevance, qui souhaiterait s'exprimer ?

M. GÉRAULT :

Nous avons beaucoup parlé en introduction de la réunion de l'élargissement de la participation des uns et des autres. Sur un tel sujet, il faut vraiment que nous fassions en sorte que nous ayons une commission ad hoc pour ce qui représente l'ensemble des commissions et évidemment un débat au sein du CA mais qu'en amont, nous y travaillions de manière à ce que ce ne soit pas quelque chose de subi mais bien un enjeu qui soit porté, travaillé à la base par des agences de l'eau, par des acteurs de l'eau, par les différents collègues des agences de l'eau.

Je suis vraiment demandeur - et je vous prie de m'excuser parce que je n'ai pas pu présider la fin de cette commission Programme -, en tant que président de la commission Programme, avec l'ensemble de mes collègues des autres commissions, que nous mettions en place une inter-commission sur le sujet pour que l'ensemble des acteurs des collèges, associations, agriculteurs, industriels et collectivités s'expriment sur cette question.

Il y a une question de solidarité qui vient se rajouter, notamment de type de solidarité. La solidarité n'est pas que territoriale. En tout cas, je défendrai le fait que ce soit quelque chose qui soit porté par la base et qui ne descend pas d'un cabinet ou d'un ministère pour que ce soit subi. J'insiste sur cette dimension. Je n'ai aucun doute sur le fait que c'est le souhait des uns et des autres mais dans la méthode, pouvons-nous mettre en place quelque chose qui répond à cet objectif ?

M. GUTTON :

M. le Président, en ce qui concerne les instances, c'est bien la commission Programme que vous présidez qui est en charge de ce sujet puisque le bloc « redevances » fait clairement partie du programme d'intervention de l'agence. Cette commission est ouverte à la fois aux représentants du comité de bassin non membres du CA et aux membres du CA. C'est vraiment le lieu où ces échanges peuvent avoir lieu.

Ensuite, il s'agit bien d'un travail national qui a été annoncé dans le cadre des assises de l'eau, qui est porté par le ministère de la Transition écologique, qui est discuté en Comité national de l'eau, qui est discuté avec l'ensemble des représentants nationaux des différentes structures ou

représentants d'usagers, notamment les collectivités. L'idée, c'était bien de faire cette information dès maintenant pour qu'il n'y ait pas tout d'un coup à découvrir une réforme qui descendrait du niveau national. C'est bien l'objet.

Je pense que c'est un premier échange. Il faut que dès la mise en place du nouveau comité de bassin et du nouveau conseil d'administration en janvier prochain, nous puissions revenir devant les nouvelles instances sur ce sujet avec l'appui du ministère puisque c'est une réforme nationale qui est proposée. L'ancienne ministre de la Transition écologique, Elisabeth Borne, avait mis en avant le fait que c'était une réforme difficile parce qu'elle touche au cœur du réacteur de la politique de l'eau et de la biodiversité. Il ne s'agit pas de mettre en péril cette recette importante qui finance aujourd'hui largement la politique de la biodiversité au-delà des politiques de l'eau.

M. GÉRAULT :

L'idée qui était la mienne, M. le directeur général, était de faire en sorte que ce soit d'abord partagé par l'ensemble des collèges et qu'éventuellement, nous fassions une contribution pour qu'elle ne soit pas subie. À un moment donné, quand elle nous sera présentée, il sera trop tard.

M. GUTTON :

C'est tout à fait possible.

Mme la Présidente :

Rien ne l'empêche.

M. GÉRAULT :

Nous pourrions mettre en place avec l'ensemble de mes collègues des autres commissions un groupe inter-commissions sur le sujet. L'enjeu est de taille.

Mme la Présidente :

Le président de la commission Programme peut être à l'initiative de cela. Je pense que tout le monde soutiendra cette initiative.

M. ALBERT :

Cela fait partie des débats que nous avons eus avec le peu d'assistance qu'il y avait mais justement, la solidarité amont/aval n'était pas forcément prise en compte. Il faut absolument que nous ayons cette commission Programme qui intervienne sur le sujet et qu'il y ait tous les éléments pour pouvoir y travailler, mais aussi pour voir comment la solidarité peut s'opérer en interbassin parce qu'il y a aussi cela derrière.

Mme la Présidente :

M. Géralt, nous considérons qu'en tant que président de la commission Programme, vous pouvez être mandaté pour mettre sur pied ce débat inter-collèges et inter-commissions qui est effectivement essentiel de façon à faire remonter des contributions ou propositions.

M. SAQUET :

J'ai été très intéressé par la modulation de cette redevance mais je m'interroge quand même sur une chose. En tant qu'association de consommateurs, nous sommes en contact permanent avec les usagers qui font déjà face à une complexité de la perception de leur facture. Allons-nous avoir une garantie sur la transparence de la facturation ? C'est cela qui m'interroge. Il faut être extrêmement prudent. Il va falloir beaucoup travailler, comme le disait M. Géralt, sur cette modification.

Mme la Présidente :

Cela fait effectivement partie des éléments du débat.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

J'ai noté les propositions. Comme l'a dit M. Gutton, c'est une réforme au niveau national. Les modalités de consultation n'ont pas du tout été calées à ce stade. Cela peut être une proposition si c'est partagé entre les différents CA des agences de partir sur un début de consultation au niveau des commissions de chaque CA pour ensuite faire des éléments de synthèse au niveau national. Je note la proposition dans l'élaboration de nos modalités de consultation qui ne sont pas du tout finalisées à ce stade.

M. ROUSSEAU :

L'idée de M. Gérard me semble tout à fait adaptée. Je me souviens avoir participé à ces discussions sur les taux et redevance de collecte. Par rapport aux industries raccordées, je me souviens que la discussion avec Bruno Detanger qui présidait la FENARIVE n'avait pas été simple. Quand on envisage d'aller retravailler sur ces questions, il me semble que ce serait bien de reprendre l'historique des idées qui ont présidé à cette architecture avant de lui donner une nouvelle forme qui ne me semble pas simple non plus.

Mme la Présidente :

Nous ne partons effectivement pas d'une page blanche. M. Gérard et tous les intéressés vont mettre sur pied ce travail inter-collèges et inter-commissions sur la redevance. Comme c'est une question nationale, il y a certainement des contacts à prendre. Je pense que les directeurs en parlent aussi entre eux pour savoir ce qu'il en est dans d'autres instances à ce sujet, ce qui est également intéressant. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, nous passons aux points « aides ».

DÉCISIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES

Point aides n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

La commission des aides s'est réunie le 12 octobre. Elle a été non pas présidée mais animée par M. Albert parce que nous venons de régulariser sa situation. Je remercie M. Albert pour ce travail et cet engagement qui nous permet aujourd'hui de développer ce point à l'ordre du jour. Je vous donne la parole pour expliquer les différents points abordés par la commission des aides et l'ensemble des dossiers nombreux que nous avons à discuter et à adopter.

M. ALBERT :

Merci, Mme la Présidente, pour ces mots. J'ai effectivement animé. Je n'ai pas commenté et pas voté certains dossiers qui ont été abordés, notamment un avec M. Rousseau. Nous y reviendrons tout à l'heure.

La commission a fait le point financier avec un taux de programmation qui est à 65 %. Certes, c'est assez faible par rapport à l'année 2019 mais si nous prenons les appels à projets, nous pourrions nous retrouver à 85 % des dossiers avec le plan de reprise, ce qui est tout de même très acceptable. Je pense que nous sommes une agence qui a bien « consommé » vis-à-vis des autres agences du territoire français.

Il reste des incertitudes, notamment sur les retards de programme de travaux sur les contrats territoriaux et qui sont assez importants. Nous comptons avoir le dossier de Clermont-Ferrand,

s'agissant du plus gros dossier, sur la station d'épuration qui aurait fait 20 M€ d'aide et qui aurait été bienvenu cette année. Je laisse la parole à Sandrine Reverchon pour les commentaires.

Mme REVERCHON-SALLE :

M. Albert a tout dit. Comme nous sommes déjà en train de préparer la commission des aides du 7 décembre, nous sommes à 85 % de programmation. Nous espérons même, avec une dernière décision « directeur », passer à 90 %. A ce moment-là, nous pourrions vraiment nous féliciter de ce bon taux de programmation dans cette année 2020 qui n'est décidément pas commune.

Mme la Présidente :

Nous serons à 91 ou 92 %, donc c'est effectivement exceptionnel. Nous passons à l'adoption de quatre délibérations relatives aux contrats territoriaux et d'une délibération relative à un avenant de contrat territorial.

M. ALBERT :

Concernant la politique contractuelle, la commission a examiné quatre nouveaux contrats. Il faut noter que dans notre commission, nous faisons souvent référence aux petits contrats qui ne pouvaient pas avoir une dynamique sur le territoire. En l'occurrence, nous assistons à des périmètres regroupés, ce qui est intéressant dans ces contrats. Nous avons quatre contrats qui n'ont pas posé de souci de validation par la commission des aides.

Puis, un avenant de contrat de l'axe Cher a été examiné pour prendre en compte les surcoûts non identifiés au départ dans les travaux sur l'ouvrage de la Savonnière. Tout a été validé.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ces contrats et cet avenant ? Je n'en vois pas. Sauf objection de votre part, je vais les mettre aux voix en bloc, c'est-à-dire les quatre contrats plus l'avenant. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Premier contrat territorial du Lignon du Velay (Haute-Loire et Ardèche) – Contrat n°1133.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2020-124 du 3 novembre 2020.
- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial du captage prioritaire d'Échancieux (Loire) - Contrat n°1289.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2020-125 du 3 novembre 2020.
- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Premier contrat territorial des Cinq Rivières (Puy-de-Dôme) - Contrat n°1158.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2020-126 du 3 novembre 2020.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial de la Sarthe amont (Orne, Sarthe) - Contrat n°1238.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2020-127 du 3 novembre 2020.
- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Avenant n°1 au contrat territorial du Cher canalisé et ses affluents (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher) - Contrat n°1018.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2020-128 du 3 novembre 2020.

Mme la Présidente :

Nous passons au point suivant, avec cinq délibérations relatives à des élaborations de stratégie de territoire, feuille de route et premier contrat.

M. ALBERT :

La commission a examiné cinq nouvelles élaborations de contrat. Vingt territoires se réengagent dans une démarche territoriale. Ensuite, nous avons aussi examiné un premier accord de programmation s'agissant de la Presqu'île de Guérande qui était un projet attendu par l'Agence et qui a été remis sur table. Ces contrats ont été votés à l'unanimité.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires ou questions ? Je n'en vois pas. Je vais les mettre aux voix en bloc. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) – Territoire du bassin de l'Indre dans le département de l'Indre.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-129 du 3 novembre 2020.
- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Territoire du bassin de la Vauvise et de l'Aubois dans le département du Cher.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-130 du 3 novembre 2020.
- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Territoire Agglo Pays d'Issoire (Puy-de-Dôme).*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-131 du 3 novembre 2020.
- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) Territoire du bassin de la Borne et du haut bassin de la Loire (Haute-Loire et Ardèche) - Contrat n°1276.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-132 du 3 novembre 2020.

- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial du Thouet-Thouaret-Argenton (Deux-Sèvres) - Volet « gestion quantitative » - Contrat n°1290.
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-133 du 3 novembre 2020.

Mme la Présidente :

Nous avons maintenant 20 délibérations relatives à de nouvelles élaborations en vue d'un renouvellement de contrat. Cela concerne 20 territoires. Y a-t-il des commentaires ou des demandes de parole ?

M. GANDRIEAU :

Sur le contrat territorial « eau » Lay amont, page 40, je ne peux pas participer au vote parce que cela concerne mon syndicat.

M. DORON :

J'ai le même cas avec le contrat territorial pour la Sarthe amont.

M. GÉRAULT :

Je ne prends pas part au vote pour tous les contrats territoriaux qui concernent les Pays de la Loire.

M. GUTTON :

M. Gérard, vous êtes financeur en tant qu'élu régional mais vous n'êtes pas directement dans la structure porteuse.

M. GÉRAULT :

Nous signons des contrats territoriaux.

M. GUTTON :

Vous êtes financeur, il n'y a pas de problème d'intérêt. Je me permets de faire cette remarque parce que sinon, il y aurait d'autres personnes qui ne participeraient pas non plus au vote.

M. GÉRAULT :

Cela dépend de la lecture de vos directions juridiques.

M. GUTTON :

Pour nous, c'est clair. C'est lié à la déclaration d'intérêt. Dès lors que vous n'êtes pas dans la structure bénéficiaire de la subvention... Effectivement, quand nous avons passé la convention du conseil régional Pays de la Loire, il était logique que vous ne participiez pas au vote. En revanche, en l'occurrence, vous n'êtes pas dans la structure porteuse, vous êtes un financeur du contrat.

Mme la Présidente :

Avec ces précisions et non-participations au vote, je mets aux voix en bloc, sauf demande contraire de l'un d'entre vous, les 19 délibérations en question. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial val d'Allier alluvial - Contrat n°1295.
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-134 du 3 novembre 2020.
- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial des Nièbres (Nièvre) - Contrat n°1293.
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-135 du 3 novembre 2020.
- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024). Contrat territorial de la Mare et du Bonson (Loire) - Contrat n°1294.
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-136 du 3 novembre 2020.
- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial Arconce (Saône-et-Loire) - Contrat n°1298.
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-137 du 3 novembre 2020.
- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial de l'Yèvre du Barangeon et leurs affluents (Cher). Contrat n°1213.
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-138 du 3 novembre 2020.
- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial du Loir médian et de ses affluents (Loir-et-Cher) - Contrat n°1302.
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-139 du 3 novembre 2020.
- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial du Dhuy, du Loiret et des captages du val d'Orléans (Loiret) - Contrat n°1301.
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-140 du 3 novembre 2020.
- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial de l'Étang du Louroux (Indre-et-Loire) - Contrat n°1300.
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-141 du 3 novembre 2020.

- 11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial Eau Hâvre, Grée et affluents (Loire-Atlantique) - Contrat n°1299.
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-142 du 3 novembre 2020.
- 11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial « Eau » Grandlieu (Loire-Atlantique) - Contrat n°1303.
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-143 du 3 novembre 2020.
- 11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial Eau Goulaine, Divatte, Robinets et Haie d'Allot (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire) - Contrat n°1270.
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-144 du 3 novembre 2020.
- 11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial « Eau » Lay amont (Vendée) - Contrat n°1292.
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-145 du 3 novembre 2020.
- 11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial « Eau » Sarthe Médiane (Mayenne, Sarthe) - Contrat n°1253.
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, une non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-146 du 3 novembre 2020.
- 11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial de la Jallière 2021-2023 - Volet « pollutions diffuses » (Vienne) - Contrat n°1287.
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-147 du 3 novembre 2020.
- 11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial de la Courance, de la Guirande et du Mignon - Volets « cours d'eau - zones humides » (Charente-Maritime, Deux-Sèvres) - Contrat n°1284.
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-149 du 3 novembre 2020.
- 11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial de la Sèvre niortaise amont, du Lambon et de l'Egray - Volets « cours d'eau - zones humides » (Deux-Sèvres) - Contrat n°1283.
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-150 du 3 novembre 2020.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial de la Brianche. Volets « cours d'eau - zones humides » (Haute-Vienne) - Contrat n°1282.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-151 du 3 novembre 2020.
- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial de la Valoine. Volets « cours d'eau - zones humides » (Haute-Vienne) - Contrat n°1285.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-152 du 3 novembre 2020.
- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) Contrat territorial du bassin du Cher en amont de Rochebut – Volet « milieux aquatiques » (Creuse, Allier, Puy-de-Dôme) Contrat n°1161.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-153 du 3 novembre 2020.

Mme la Présidente :

Nous passons à présent à l'adoption de la délibération relative à un accord de programmation concernant la communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande (page 8 du dossier numéro 2 remis en séance). S'il n'y a pas de prise de parole là-dessus, je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique - Accord de programmation pour la réalisation d'un programme pluriannuel de travaux visant la protection des usages littoraux et au maintien du système d'assainissement du territoire de Cap Atlantique sur la période 2020-2022 - Programme de travaux prévisionnel n° 2734.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-154 du 3 novembre 2020.

Mme la Présidente :

Je reviens au CTGQ du Curé pour lequel une nouvelle délibération est remise en séance.

M. GUTTON :

Nous aurons peut-être une discussion globale sur les CTGQ. Il y a celui de la Sèvre niortaise dont je ne doute pas qu'un certain nombre d'administrateurs souhaiteraient y revenir. Nous pourrions à ce moment-là évoquer le CTGQ du Curé qui est en Charente-Maritime.

Mme la Présidente :

Nous passons au point « aides financières, dérogatoires ou particulières ».

M. ALBERT :

La commission des Aides a examiné la demande d'aide du GRAINE Centre-Val de Loire, association d'envergure régionale qui fait de l'éducation à l'environnement et s'est prononcée

favorable à une demande de dérogation au plafond annuel de 66 k€ de dépenses. C'est une dérogation vis-à-vis du plafond d'aides. Cela a été approuvé par la commission à l'unanimité.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires là-dessus ? Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024). Graine Centre-Val de Loire (Loir-et-Cher). Dispositif pédagogique : appel à projets d'éducation à l'environnement et au développement durable 2020 : eau, climat et biodiversité - Dossier n° 200114301.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-155 du 3 novembre 2020.

Mme la Présidente :

Ensuite, nous passons au domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement), ligne 25 « amélioration de la qualité du service d'eau potable. En l'occurrence, nous avons deux délibérations.

M. ALBERT :

Le dossier du SIAEP du Cezallier, qui a montré un intérêt certain par rapport à la commission, a été bien présenté et bien commenté. Le dossier de demande d'aide du SIAEP du Cezallier illustre bien le plan de reprise dans son volet « eau potable ». Il s'agit d'accompagner le syndicat qui couvre un vaste territoire classé en ZRR dans un nouveau réseau d'adduction adapté à un contexte de moyenne montagne. Il bénéficie à ce titre d'une modalité d'aide exceptionnelle de plan de reprise ouverte sur les lignes 21 et 25. Il est soumis au conseil d'administration compte tenu de son caractère dérogoire et coût plafond. C'est en montagne. La pression d'eau est importante dans les tuyauteries. C'est vraiment une nouvelle illustration de travaux qui peuvent être effectués et qui peuvent être déployés sur d'autres zones de montagne.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires sur ces deux délibérations ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ces deux délibérations (page 82 et page 89 du tome 2 du dossier de séance). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Création du partiteur du Rayet et des réservoirs de tête de Pradelle et Moulède dans le cadre de la restructuration du réseau d'adduction des sources du Rayet SIAEP du Cezallier (Haute-Loire) - Dossier n°190344901.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-156 du 3 novembre 2020.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Restructuration du réseau d'adduction d'eau potable en provenance des sources du Rayet - SIAEP du Cezallier (Haute-Loire) - Dossier n°200246401.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-161 du 3 novembre 2020.

Mme la Présidente :

Nous passons à présent au domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité », ligne 18 « lutte contre la pollution d'origine agricole ». En l'occurrence, nous avons à nouveau deux délibérations.

M. ALBERT :

Comme convenu lors du conseil d'administration en mars dernier, il s'agit à ce CA de faire les derniers ajustements sur les enveloppes PDRR qui ont été vues avec les gouvernances régionales. La commission des aides s'est prononcée favorablement à ces ajustements dans le respect des enveloppes maximales, notamment 15 M€ sur la CAB, 4 M€ sur les MAEC et 8 M€ sur l'Écophyto. Tout cela est décidé avec les gouvernances régionales pour faire face aux demandes qui ont été déposées. Il n'y a pas de souci majeur. La commission a validé à l'unanimité.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires là-dessus ? Je n'en vois pas, donc je vais mettre aux voix ces deux délibérations pages 83 et 85 de votre dossier de séance. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Financement d'investissements agro-environnementaux en 2020 dans le cadre des contrats territoriaux et de la mise en œuvre du plan Écophyto : ajustement des enveloppes maximales de droits à engager.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-157 du 3 novembre 2020.
- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Financement de la mesure de conversion à l'agriculture biologique (CAB) en 2020 : définition de la répartition régionale.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-158 du 3 novembre 2020.

Mme la Présidente :

Nous passons à la délibération suivante qui a été remise dans votre dossier complémentaire et qui concerne Les Huileries de Beauce.

M. ALBERT :

Le dossier est assez exemplaire. Nous souhaitons voir émerger d'autres de ce type sur les territoires de captages prioritaires. Ce projet vise à développer sur le secteur de la Beauce des cultures différentes de fruits à coques et oléagineux, cultures à bas intrants. J'ai même découvert que le chardon pouvait être mis dans ces cultures, comme quoi nous en apprenons tous les jours. La délibération a été précisée sur les attendus en termes de surface mise en œuvre sur les aires d'alimentation et donc disponibles dans le dossier complémentaire. La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires là-dessus ?

M. NOYAU :

Je n'étais pas à la commission des Aides. En l'occurrence, il est fait état d'un objectif en termes de surface. Cela paraît un peu compliqué de justifier l'objectif de la surface en colza.

M. ALBERT :

Cela a été validé sur la surface totale et non pas sur une surface de chaque culture catégorique.

Mme REVERCHON-SALLE :

En fait, ce n'est pas la vocation première de l'agence de l'eau d'accompagner les filières agricoles. Cela revient à d'autres comme les Régions qui ont une compétence en matière d'économie, le ministère de l'Agriculture, France Agrimer et Agence Bio qui sont bien mieux placés que nous. C'est leur cœur de métier. Pour nous, ce n'est pas le cas. Néanmoins, nous avons décidé d'accompagner des projets de filière parce que nous savons bien que tout ne passe pas que par les pratiques des agriculteurs. Il faut encore qu'il y ait les marchés derrière et les productions plus favorables à la ressource en eau. Par contre, nous exigeons en contrepartie de l'accompagnement de la filière que des surfaces dans les territoires de contrats territoriaux - en l'occurrence, ce sont des aires d'alimentation de captage - soient converties dans des cultures dites à bas intrants. Là, ce que nous introduisons comme exigence que nous vérifierons au moment du solde, ou même après le solde d'ailleurs, c'est que le porteur de projet s'assure qu'il y aura bien des surfaces converties dans les aires d'alimentation de captage.

M. NOYAU :

C'est peut-être un peu complexe pour justifier. C'est notre interrogation. Certes, il faut un minimum. On ne construit pas une huilerie juste pour une huilerie. On passe un engagement.

Mme REVERCHON-SALLE :

Je ne suis pas trop inquiète sur ce dossier parce que là, nous sommes en pleine Beauce, nous sommes en plein Eure-et-Loir, il y a des captages prioritaires à peu près partout. Je me dis qu'ils vont quand même bien implanter dans ces territoires. Ils ne vont pas aller implanter ailleurs. M. Noyau a néanmoins raison. Nous allons voir comment nous arrivons à suivre cela.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vais mettre aux voix cette délibération concernant la transformation d'huiles essentielles en Beauce. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) Transformation d'huiles essentielles - Travaux 2020/2021. Les Huileries de Beauce (Eure-et-Loir) - CT AAC Bonneval 2017-2021 et CT AAC Châteaudun-Saint Denis les Ponts 2020-2022 - Dossier n°200255801.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-159 du 3 novembre 2020.

M. ALBERT :

Nous avons ensuite le dossier Monin. C'est une demande de dérogation au coût plafond appliqué sur le mètre cube économisé. Cela répond à la question de M. Fauconnier. Un déplafonnement est proposé en l'occurrence. Cela a été voté à l'unanimité par la commission.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires là-dessus ? Je mets aux voix cette délibération, page 88 de votre tome 2. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Recyclage interne des eaux de process (lavage, pasteurisation, refroidissement des*

échangeurs ou des garnitures de pompes) pour réduire les consommations d'eau Georges-Morin SAS (Cher) - Dossier n°200105801.

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-160 du 3 novembre 2020.

Mme la Présidente :

Nous arrivons maintenant à ligne 21 sur la gestion quantitative. Là, nous allons remettre le CTGQ du Curé avec la délibération remise en séance. Ensuite, nous allons aborder la première tranche des six réserves de substitution sur le bassin de la Sèvre niortaise Mignon.

M. GUTTON :

Nous avons effectivement un contrat territorial de gestion quantitative sur le bassin versant du Curé qui est dans le nord de la Charente-Maritime. Là, il s'agit simplement de permettre aux territoires de préparer un PTGE (projet territorial de gestion de l'eau) et donc de pouvoir les accompagner sur une période d'un an. C'est ce que dit très explicitement la délibération. L'objectif, c'est que les acteurs travaillent sous l'animation du préfet du département à l'élaboration de ce projet. Dans l'hypothèse où ils ne parviendraient pas élaborer ce PTGE, l'agence de l'eau arrêterait ses aides pour l'élaboration d'un CTGQ sur le bassin versant du Curé.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires sur cette délibération concernant le Curé ? S'il n'y a pas de prise de parole, je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Contrat territorial gestion quantitative du Curé. Volet « gestion quantitative - pollutions diffuses » (Charente-Maritime, Vienne). Contrat n°1288.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-148 du 3 novembre 2020.

Mme la Présidente :

Nous passons à présent à la délibération qui concerne la tranche 1 des travaux de création de six réserves de substitution sur le bassin de la Sèvre niortaise Mignon pour 2.210.529 m³. Vous avez la délibération dans le dossier complémentaire.

M. ALBERT :

Il s'agit de la première programmation des six premières réserves de substitution. La demande est conforme au CTGQ qui avait été validé par la commission des aides et par le conseil d'administration. La commission a souhaité que le dossier soit quand même examiné en CA. Elle s'est exprimée favorablement sur le dossier avec 1 vote contre. Il y a eu quelques commentaires de M. Rousseau sur ce dossier. Je pense qu'il y aura des interventions. Je pourrai moi-même intervenir sur ce dossier que je connais bien sauf que je n'ai pas pu le faire à la dernière commission.

Mme la Présidente :

Avant d'ouvrir la discussion, je voulais vous informer que nous - c'est-à-dire Valéry Morard, directeur général adjoint, Olivier Raynard et moi-même - avons échangé avec des représentants du collectif Bassines, non merci à leur demande hier matin. Ce fut un long échange mais qui était assez organisé et, je crois pouvoir dire, sans conflit ni invective particulière. Ce fut une discussion tout à fait correcte.

Au nom de l'agence et du CA, j'ai simplement expliqué l'état d'avancement du dossier, ce sur quoi nous devons nous prononcer ce matin. Nous avons surtout écouté les éléments, les points de vue des représentants du collectif.

Je précise que la députée de Charente-Maritime, Frédérique Tuffnell, participait à cet échange ainsi que Benoît Biteau, qui est député européen.

A l'issue de cette réunion, les représentants du collectif souhaitaient adresser aux membres du CA un courrier et des éléments d'information. Nous avons dit que nous ne pouvions pas donner des listes mail mais qu'en revanche, via le secrétariat des instances, nous pouvions diffuser ce courrier et ces éléments d'information. La réunion ayant eu lieu hier matin, nous n'avons pu diffuser ces documents que ce matin mais en répondant aux souhaits des membres du collectif, à savoir que ces documents parviennent avant le vote du CA. Je comprends que vous ayez été surpris de voir débarquer ces éléments dans vos boîtes mail ce matin avant le début du CA mais en termes de timing, c'était difficile de faire autrement.

Cette demande d'échange était arrivée tardivement jeudi dernier. Nous n'avons été informés que vendredi soir des modalités de cette réunion qui a eu lieu hier matin. Nous avons estimé néanmoins qu'il n'y avait pas de raison de ne pas écouter les points de vue de ce collectif et qu'en termes de transmission de documents, à partir du moment où c'est fait par le secrétariat des instances, que ces documents sont sourcés, que nous savons d'où ils viennent, il n'y a pas de raison de s'opposer à leur transmission comme nous le ferions d'ailleurs pour tout autre type d'acteurs qui souhaiteraient faire part au conseil d'administration de points de vue et d'éléments d'information complémentaires par rapport à une délibération.

Par ailleurs, ce collectif a demandé le report de ce dossier à l'ordre du jour. J'ai exprimé que si le CA voulait le report, il pouvait en décider à la majorité en son sein. J'ai expliqué aussi que personnellement, je n'étais pas favorable à ce report dans la mesure où, à ce stade et après toutes les évolutions qui ont pu avoir lieu sur ce dossier, il y a un moment aussi où il faut pouvoir avancer. Il faut que les engagements soient tenus de la part des parties prenantes du protocole d'accord qui a été signé par un certain nombre d'acteurs en décembre 2018, et que de son côté, l'agence se devait d'accompagner avec un devoir de vigilance et d'exigence. Nous en reparlerons. Nous ne voyons pas de raison de différer à nouveau l'examen de ce dossier en séance du CA. Chaque membre du CA est tout à fait libre de se prononcer en son âme et conscience sur ce dossier.

Je vous devais quelques mots d'explication sur cet envoi matinal que nous aurions préféré faire au préalable mais en termes de timing, ce n'était vraiment pas possible. Nous avons à la fois tenu nos engagements et en même temps, nous sommes conscients qu'absorber des documents à une demi-heure ou une heure du CA, c'est compliqué mais c'est une volonté de transparence et de transmission d'informations. Nous n'endossons pas les éléments d'information, quels qu'ils soient, qui sont transmis par les uns ou par les autres. J'ouvre à présent la discussion sur ce point. Qui souhaite s'exprimer ?

Mme RIVET :

J'ai toujours la même position concernant les bassines, donc cela n'étonnera personne. Je ne vais pas revenir sur la question écologique et sur une partie des arguments que nous pouvons développer sur la question quantitative de l'eau.

Ce qui m'inquiète vraiment, c'est en termes de solidarité territoriale et de réponse donnée à toute une profession qui est la profession agricole. C'est le fait de concentrer autant de financements sur si peu d'agriculteurs. Il y a effectivement peu d'agriculteurs autour d'une bassine. 90 % des agriculteurs n'irriguent pas. Cela me pose vraiment un très gros problème.

Je suis élue du Centre-Val de Loire où il y a beaucoup d'irrigants. J'habite dans une région où il y a beaucoup d'éleveurs. Ce discours par rapport à l'eau, c'est-à-dire qu'il faudrait que les agriculteurs stockent de l'eau, il « contamine » l'ensemble des agriculteurs. Les éleveurs de mon secteur me disent : « Nous avons besoin d'eau, il faut arroser nos prés, etc. ». Or, si nous raisonnons sur l'ensemble de notre bassin de la Loire, tout le monde ne pourra pas irriguer. Ce n'est déjà pas le cas, cela ne le sera sûrement pas dans les années à venir.

J'entends que tout le monde à son échelle ou à l'échelle de son territoire a de bonnes ou de mauvaises raisons d'irriguer. Néanmoins, il me semble que c'est un mauvais signal que de répondre par la mise en place de mesures extrêmement coûteuses et qui concernent peu de

monde. Nous avons beaucoup plus à gagner à travailler collectivement sur des réponses à tous les agriculteurs. Je voterai contre ce dossier.

J'entends que ce sont des mesures de substitution. J'entends que cette question est tout à fait particulière. Cependant, il me semble que nous nous engageons dans une mauvaise direction et avec beaucoup de financements pour peu de monde, surtout peu d'agriculteurs qui s'engagent dans une voie différente. De ce que j'ai vu, il n'y a pas de contrainte à aller vers une agriculture qui pourrait être ciblée sur l'alimentation humaine pour laquelle nous aurons des besoins importants. Là, nous n'avons pas de contraintes fortes qui sont mises en place. Je voterai donc contre ce dossier.

M. ORVAIN :

Pour prolonger ce que vient de dire Mme Rivet, le coût total des travaux est à 39 M€ hors taxes. Cela fait 650 k€ d'intervention pour 61 exploitations. C'est énorme. J'ai un gros doute sur l'objectif de l'agence de l'eau qui est de viser à l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Je vais poser des questions. En quoi 2.210.529 m³ d'eau douce énormément de qualité resteront de qualité ? Il n'y a aucun engagement à ce jour des agriculteurs sur un changement de pratiques. Cette eau, nous la retrouverons ensuite en dépollution sur le taux de pesticides, le taux de nitrates et le taux de micropolluants. En quoi intervenir pour améliorer la qualité va faire que nous allons encore intervenir plus tard pour améliorer la qualité de ces eaux qui auront été abîmées ?

Concernant l'eau douce qui n'arrivera pas dans l'estuaire, nous ferons intervenir un autre fond européen qu'est le FEAMP auprès des mytiliculteurs, des conchyliculteurs comme quoi il n'y a pas assez d'eau douce, il n'y a pas assez d'alluvions qui arrivent à l'océan pour permettre l'élevage et la reproduction de ces élevages.

Encore une question, où est le PTGE de ce territoire ? Comment pouvons-nous aujourd'hui être sûrs qu'il n'y aura pas d'assecs dans les rivières sur ce territoire ?

La dernière question que je pose porte sur le coût de l'eau. Qui va la payer au bout du compte ? Comment les usagers vont-ils rester solvables sur ces questions ? Pourquoi est-ce que je pose cette question ? Au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine, nous venons d'avoir le rapport de la CRC (chambre régionale des comptes) concernant la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne qui intervient sur le bassin Loire-Bretagne pour la gestion de l'eau et des réserves en Vendée. Aujourd'hui, la compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne n'a que 40 % de recettes qui rentrent sur les 500 millions de mètres cubes d'eau que la compagnie gère.

Certes, il y a l'endettement des exploitations, la diversification des cultures, la baisse des productions de maïs qui sont effectivement une actualité, mais parier que les investissements que nous faisons aujourd'hui seront financés demain avec le système agricole que nous avons actuellement, si nous n'avons pas de garantie de changement réel, nous intervenons aujourd'hui pour une meilleure qualité des eaux et demain, il faudra encore intervenir pour une meilleure qualité des eaux. Je voterai donc contre sur ce dossier.

M. ROUSSEAU :

Pour préciser les choses, je ne suis pas le porte-parole des bassines. Je suis seulement un administrateur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. C'est à ce titre que je vais vous donner mon point de vue qui n'est pas nouveau, beaucoup d'entre vous le connaissent déjà.

A la base, pour quel type d'agriculture faisons-nous ces retenues d'eau ? Je considère que c'est un projet qui est en continuité avec celui d'un ancien monde et qui était calé sur un type d'agriculture dont une grande partie est dans une compétition économique, y compris à l'échelle mondiale.

Selon l'EPMP (établissement public Marais poitevin), en 2018, les trois quarts des surfaces irriguées dans ce bassin portaient sur des productions comme le maïs grain, maïs ensilage, etc. Les prairies ne représentaient que 7 %. C'est une enquête qui a été réalisée par l'EPMP.

Dans cette compétition, l'utilisation intensive d'intrants est quasiment une nécessité, d'où la dégradation de la qualité des eaux, ce que montre l'état des lieux et les difficultés rencontrées sur les aires de captage pour obtenir de l'eau brute de qualité. De ce fait, la réduction significative des intrants à d'autres phosphores phytosanitaires gouverne la reconquête de la qualité des eaux et la

biodiversité mais pénalise les rendements, ce qui fragiliserait les agriculteurs qui se lanceraient dans cette aventure.

C'est pourquoi le protocole d'accord me semble un leurre, ce que laisse entrevoir d'ailleurs Vincent Bretagnolle, directeur de recherche au CNRS et membre du comité scientifique et technique créé par l'arrêté préfectoral le 15 février 2019. Dans ce compte rendu du 13 mai 2020, il dit être surpris que l'IFT constaté au sein des fermes Dephy soit encore aussi élevé et indique que cela milite pour que cela ne soit pas utilisé comme objectif. Il demande aussi que soit retravaillé le couple IFT-fertilisation azotée car il convient d'agir sur ces deux paramètres pour avoir un effet positif sur la préservation et la reconquête de la biodiversité d'après les premières études.

Voilà le débat avec en perspective la compétition économique mondialisée ou non. Ce n'est pas la plantation de quelques kilomètres de haies qui changera cette situation et qui fera disparaître la pollution chimique alors que par ailleurs, les zones humides continuent d'être supprimées.

Ceci étant, le protocole pourrait ne pas être un leurre. Il se pourrait alors que l'organisation agricole dans toute cette dimension soit changée aussi bien structurellement que dans ses objectifs. L'agriculture biologique pourrait rentrer dans ce cadre. Etant traitée à la marge, elle ne pourrait cautionner ce projet d'autant plus que les aides à la conversion et à la maintenance ont été supprimées par le Gouvernement. J'ai bien cru comprendre, en écoutant des collègues agriculteurs au conseil d'administration, que c'était bien compliqué.

Comme le rapporte Laurent Girard dans *Le Monde* du 22 septembre 2017 : « En choisissant de ne plus soutenir les aides aux maintiens, l'Etat est en accord avec le syndicat agricole FNSEA. Il y a un arbitrage à faire entre aide à la conversion et aide au maintien ».

Mme la Présidente :

M. Rousseau, là nous nous éloignons un peu du dossier Sèvre niortaise. J'entends bien vos propos sur l'agriculture biologique mais pourrions-nous revenir sur le dossier lui-même ?

M. ROUSSEAU :

Dans le dossier Sèvre niortaise, il y a un volet « agriculture biologique » qui est présenté comme quelque chose qui pourrait valider le dispositif. Ce que je veux dire par là, c'est que si au fond, nous faisons de l'agriculture biologique là-dessus, cela ne me gênerait pas. On poserait d'autres questions sur les volumes mais ce n'est pas le cas.

En particulier, quand je prends les déclarations par rapport à l'agriculture biologique et les difficultés que l'on a introduites dans le fonctionnement de ces dispositifs, je vois bien que c'est quand même en relation avec le sujet « bassines ». Je reste tout à fait sur le thème. Le danger qu'il y a dans ce genre de sujet, c'est d'être extrêmement restrictif autour d'un point de vue unique.

Je vois une ligne qui parle de la rémunération du bio. Il faut que le marché rémunère le bio. Ce serait bien qu'il y ait une aide au maintien spécifique. J'ai envie de dire : la PAC, que fait-elle ? C'est là où nous tombons sur les aspects qui ont été signalés par M. Orvain, en particulier les moyens financiers pour un nombre restreint d'agriculteurs. Cela pose la question de la distorsion de concurrence, ce qui n'est pas une chose nouvelle en agriculture. Faut-il, par exemple, parler des aides PAC. J'ai bien aimé la déclaration du sénateur Pointereau lors du dernier CB. A propos du Sdage Loire-Bretagne, il a parlé de distorsion de concurrence avec les Sdage des autres bassins, tout un symbole pour un irrigant.

Enfin, retour sur le protocole et je vais en rester là-dessus, il est fait en permanence référence par l'administration que ce protocole ait été signé par deux associations. Certains sont des amis. Je suis membre de la coordination du Marais poitevin par exemple. De ce fait, les deux associations auraient apporté leur caution au processus. Là, je donne un coup de chapeau à l'ancienne préfète des Deux-Sèvres qui arrive à convaincre des militants pour qu'ils signent un processus en cours. En ce qui me concerne, je ne signe pas de chèque en blanc. Je ne signe pas de contrat où les intentions sont cachées dans le détail des annexes. Sauf que les cinq ou six associations qui n'ont pas signé le protocole ne sont pas moins légitimes que les autres.

Cela pose le problème du collectif Bassines, non merci, dont Mme la Présidente a parlé, qui s'exprime, pose des problèmes techniques tels que les volumes et organise des actions publiques. Leur dernière manifestation, avec plus de 3.000 personnes, a vu l'arrivée de personnalités

politiques nationales, dont la préoccupation habituelle n'est pas la politique de l'eau. Là, j'y vois un signe qui nous rappelle une autre histoire qui a marqué le bassin de la Loire. Qu'est-ce qui me dit que la politique de l'eau est en train de s'inscrire dans un combat associatif ? Je pense que Bassines, non merci y est pour quelque chose.

J'ajouterais, dernière information qui vient d'arriver, que Mme Delphine Batho, qui suivait le protocole et les réunions de suivi des bassines, vient de s'écarter, selon *La Nouvelle République*. Je ne sais pas si elle a démissionné. Voilà un signe de plus d'un malaise qui est assez profond. C'est bien pour cela aussi que je ne voterai pas pour ce projet qui, pour moi, ne correspond pas à ce qu'un responsable environnemental peut attendre.

M. NOYAU :

Je suis un des premiers à défendre le stockage d'eau dans le sol. J'ai quelques éléments. En l'occurrence, nous parlons de réserve de substitution, ce qui n'empêche pas qu'il faudra de la création aussi. J'en suis persuadé.

Nous avons aussi un élément qui est le changement climatique, nous en sommes tous conscients. Cela veut dire que sans parler des épisodes cévenols du sud, nous aurons des épisodes de plus en plus pluvieux, intenses et des épisodes très secs. En plus, nous avons des surfaces bétonnées et bitumées qui empêchent le stockage de l'eau dans le sol. Il est indispensable de retenir au moins une petite partie de cette eau. Nous ne sommes pas en Espagne où l'on retient 50 % de l'eau. Pour l'instant, nous sommes à 3 %. Si nous montons à 3,5 %, nous n'allons pas influencer sur le milieu à condition de prélever les bonnes périodes et quand il y a des événements pluvieux.

Quelques éléments pour M. Rousseau par rapport à la bio, les chambres ont un programme de développement en agriculture biologique. Sept présidents de chambre sont des agriculteurs bio. Ils sont aussi FNSEA. Nous sommes donc vraiment partis pour développer la bio, il n'y a pas de souci, mais en relation avec le conventionnel. D'ailleurs - et cela a été signalé tout à l'heure -, la taxe a augmenté et la redevance a diminué, ce qui prouve qu'il y a une consommation de produits phyto bien inférieure à ce qu'elle était il y a quelques années et cela va continuer.

Je pilote la transition au niveau national. Je rencontre régulièrement les agriculteurs et des responsables qui sont motivés pour accompagner les agriculteurs dans cette transition qui va durer quelques années, peut-être dix à quinze ans, parce que nous n'avons pas les solutions partout.

M. MÉRY :

En complément de ce qu'a dit M. Noyau, en ce moment, les groupements d'agriculteurs bio bretons sont en train de chercher de l'eau pour réussir à continuer à faire du maraîchage pour alimenter la population. En fait, il n'y a pas de lien entre les questions de stockage, les questions d'agriculture bio - la bonne, la gentille - et l'agriculture conventionnelle, la grande méchante. Je pense qu'il ne faut vraiment pas rester là-dessus. Nous avons un problème d'eau et d'agriculture parce que l'eau est nécessaire pour produire des biens agricoles. C'est le sujet aujourd'hui. Il ne faut pas le décaler. Il ne faut pas le politiser chaque fois qu'il y a un dossier « stockage ». Je pense que c'est un mauvais travers.

M. DORON :

Je vais intervenir brièvement parce que je pense que l'essentiel a été dit sur la question politique par ailleurs, mais je veux revenir aux questions essentielles. J'ai été, pour le moins et indépendamment d'une sensibilité environnementale, interpellé sur l'avis favorable « très motivé » et important de l'ARS en région. Cela interpelle parce que nous voyons poindre là aussi des enjeux qui sont au-delà même de la question de l'agriculture ou des aspects de la production de l'épinard ou d'agriculture biologique, les questions d'environnement, les questions prégnantes qui vont nous confronter à l'avenir et comment garantir l'alimentation en eau potable des populations. Je pense qu'il y a une vraie question de fond qui, sans pour autant balayer d'un revers de main la question du bio en agriculture, encore faut-il prioriser les choix et ne pas obérer les questions essentielles que sont l'alimentation en eau potable des populations, et ce, avec une eau en quantité suffisante et de qualité suffisante.

M. GANDRIEAU :

Je ne vais pas reprendre tout le débat parce que cela m'agace un peu. Il y a un problème sur la forme. Sur la forme, je finis par être agacé à recevoir trois quarts d'heure avant, même si vous avez pris les précautions d'usage, Mme la Présidente, une menace disant : « Nous vous informons que si une telle décision était prise demain, nous nous autoriserons à porter tous les recours et toutes les démarches pour faire annuler cette délibération ». Cela m'agace.

Nous pouvons débattre le fond. Je suis d'accord avec des points qu'a soulevés M. Rousseau. Je suis un peu en désaccord avec M. Orvain sur certains points parce qu'il ne maîtrise pas tous les sujets. Il y a des réponses à ces questions. Nous n'avons pas le temps d'en débattre aujourd'hui. Sur les trois quarts des questions ou des développements qui sont faits par bassine - ce terme m'énerve, c'est absurde -, il y a des réponses qui sont données. Il y a une volonté de vouloir changer la culture.

Pour l'instant, les cultures irriguées ne vous plaisent pas mais le postulat selon lequel les cultures non irriguées, c'est égal à moins de pesticides, c'est une bêtise. Arrêtons ce schéma. Le protocole qui a été signé est un premier pas qui va dans une vraie bonne direction. Nous pouvons très bien casser tout ce système. Nous risquons de faire un pas en arrière. Nous avons des choses à respecter. Nous avons débattu de cela depuis un moment. On dit que les conditions qui ont été mises dans la conclusion sont des conditions scientifiques. C'est faux. Il y a des contre-avis scientifiques. Je pense qu'il y a même des débats beaucoup plus modérés.

Dans un débat démocratique, si l'on ne participe pas à la discussion, cela veut dire que l'on est contre. Il y a un loup là-dessous. Il y a une condition idéologique qui n'est pas remplie. Si c'est le cas, je ne débats plus. Je veux bien débattre sur le fond. Avoir un avis trois quarts d'heure avant, c'est détestable, déjà sur la forme. Je vais faire comme eux, je n'écoute pas. Je ne veux pas savoir ce qu'ils veulent parce que déjà, on m'embête trois quarts d'heure avant avec 67 pages, donc autant de pièces jointes.

M. BOISNEAU :

Quand on fait des réserves de substitution, on change la destination d'une ressource qui remplit des fonctions d'irrigation agricole mais d'autres fonctions ailleurs. En réservant une partie de la ressource pour l'irrigation, on change définitivement sa destination. Le vocabulaire est vraiment important et j'y tiens. On ne fait pas de ressources en faisant des retenues.

M. ALBERT :

M. Rousseau m'excusera mais aujourd'hui, je peux parler, donc je vais le faire. Je veux répondre à toutes ces questions posées, notamment celle de Mme Rivet. Certes, les agriculteurs sont concernés mais en Deux-Sèvres, la retenue a également une autre destination. Ainsi, tout le monde est impliqué dans ce dossier.

M. Orvain a évoqué les assecs en rivière. Nous ne pouvons pas promettre qu'il n'y aura pas d'assecs en rivière demain. Par contre, nous savons bien que si nous retenons cette eau l'hiver, nous sommes plus sûrs d'en avoir en quantité l'été. Je pense que cela part dans le bon sens.

Par rapport à ce qu'a dit M. Doron concernant l'avis de l'ARS et notamment l'eau des populations, bien sûr qu'il faut garder l'eau aux populations et en faire au maximum. Cependant, l'avis de l'ARS des Deux-Sèvres aujourd'hui a complètement changé par rapport à ce protocole qui a été défini au regard des syndicats d'eau qui sont partenaires. La CAN (communauté d'agglomération du Niortais) va s'engager dans ce protocole pour développer cette agriculture biologique.

A un moment donné, si nous ne faisons pas ces retenues, nous allons nous heurter à une autre difficulté que j'ai déjà évoquée en commission des aides, c'est-à-dire que nous aurons de grandes cultures sèches sur ce bassin. Vous n'aurez plus de culture biologique dans ce bassin qui est trop propice aux grandes cultures. Par conséquent, vous aurez automatiquement plus d'intrants et de pesticides.

En l'occurrence, le fait de faire des retenues de substitution, c'est pour changer le mode agricole. Les coopératives et négociants ont bien compris cet effort. C'est pour cela que quelques associations ont effectivement signé ce protocole. J'entends qu'il y en a cinq ou six qui n'ont pas signé mais demain, je peux aussi créer une association qui soit pour ou qui soit contre. On crée

des associations à un moment donné sur un sujet précis. Non, je ne suis pas d'accord. Il faut prendre le sujet dans son ensemble.

Le territoire se mobilise pour un projet de territoire à la hauteur de ce protocole. La députée Delphine Batho a défendu ce protocole. Aujourd'hui, M. Rousseau dit que les choses ont peut-être changé. Je le regrette. Soit on est dans la politique, on est fort de ses idées et on les garde jusqu'au bout, soit on n'est pas fort de ses idées, à ce moment-là, on ne fait que de la politique. A un moment donné, il faut que ce soit bénéfique pour le projet de territoire. Il faut défendre ce que le territoire veut faire. On en jugera demain. Un conseil de surveillance est nommé. Ce conseil de surveillance sera là aussi pour être draconien vis-à-vis de ce protocole qui sera suivi.

En l'occurrence, nous sommes sur un sujet qui continue d'avancer et d'évoluer, avec des agriculteurs qui attendent demain pour changer leur évolution. Faisons leur confiance. Ayons confiance en cette dynamique de territoire. Pourquoi les syndicats d'eau, les communautés d'agglomération et autres communautés de communes seraient-ils autour de ce projet ?

M. BRULÉ :

Je ne vais pas m'exprimer trop longuement pour ne pas répéter ce qui vient d'être dit, notamment par M. Albert mais je crois qu'il faut que nous soyons clairs sur nos objectifs. Nous avons eu cette discussion aussi dans le cadre du Sdage. Nous sommes bien dans un processus sur la gestion de l'eau où il faut que nous essayions de faire évoluer les pratiques vers plus de sobriété et donc d'éviter la fuite en avant.

Le contrat dans tous ces documents, c'est que lorsqu'il y a des démarches territoriales qui vont dans ce sens-là, qui sont formalisées parce que là, c'est le cas, qui se concrétisent en un PTGE, nous accompagnons ce mouvement parce que nous considérons qu'il va dans le bon sens. Peut-être qu'il n'est pas parfait, qu'il aurait pu être encore plus ambitieux, je ne sais pas mais en tout cas, c'est un contrat qui est conforme aux objectifs de sobriété de ces politiques.

Je pense donc qu'il est normal que là, nous accompagnions ce mouvement. Cela nous permet aussi d'être exigeants par ailleurs quand nous avons des projets qui ne vont pas dans ce sens et donc de ne pas suivre et de ne pas accompagner les projets qui ne sont pas vertueux du point de vue de la gestion de la ressource en eau et également de la qualité des eaux.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais mettre aux voix cette délibération qui est page 5 de votre dossier numéro 2 remis en séance concernant la tranche 1 des travaux de création de six réserves de substitution sur le bassin de la Sèvre niortaise Mignon pour 2 210 529 m³. Qui est contre ? M. Doron, M. Rousseau, M. Boisneau, Mme Rivet et M. Orvain votent contre. Qui s'abstient ? M. Lucaud, M. Saquet, M. Taufflieb et M. Michel s'abstiennent.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Travaux de création de six réserves de substitution sur le bassin de la Sèvre niortaise Mignon pour 2.210.529 m³. Tranche 1 - Contrat n°1215.*
- **Adoptée à la majorité (21 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-172 du 3 novembre 2020.

Mme la Présidente :

Tous les engagements qui ont été pris feront l'objet - c'est d'ailleurs le rôle des instances de gouvernance de ce projet - de vigilance, d'exigence et de vérification que nous sommes bien sur les voies qui ont été décrites. Je voulais aussi préciser que nous sommes sous la tutelle du ministère de la Transition écologique. Ce que nous proposons au CA ce matin a aussi l'aval de la ministre. Ainsi, nous sommes totalement conformes avec les instructions du ministère de la Transition écologique.

Sur un plan plus personnel, je pense comme d'autres - même si toutes sortes de questions sont à poser et que c'est difficile d'avoir de la certitude là-dessus - que le processus qui était initié et qui

est mis en œuvre actuellement sur ce bassin paraît intéressant, en tout cas mérite d'être tenté avec toutes les conditions qui ont été évoquées. Cela ne veut pas dire pour autant - et je l'ai dit aussi aux représentants de ce collectif - que l'agence de l'eau considère que la création de réserves partout sur le bassin est la panacée pour résoudre tous les problèmes que nous avons. Bien sûr que non ! Il y a surtout les économies d'eau, les solutions fondées sur la nature, la préservation des zones humides et des écosystèmes aquatiques, l'accompagnement des pratiques agricoles et pas seulement dans ce cadre... Nous avons voté ce matin encore des dizaines de contrats qui vont totalement dans ce sens. Nos objectifs m'apparaissent conformes, même si le débat est en cours, aux objectifs défendus dans le Sdage et dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau.

Ensuite, certes le CA a déjà adopté la délibération, mais cela ne nous empêchera pas de faire le point. Il n'est pas question de se lancer dans une fuite en avant sur ce type de projet qui, comme cela a été dit, est coûteux. Nous avons acté que nous ferons le point à mi-parcours sur ce qui a été engagé par rapport à ce projet. Nous en tirerons les leçons et nous avancerons par la suite. Il y a des clauses de revoyure. Il existe des évolutions possibles. Un avenant a d'ailleurs été signé le 5 octobre et qui inclut aussi des dimensions complémentaires. C'est un processus évolutif. Nous serons évidemment exigeants et vigilants sur sa mise en œuvre. Il s'agit d'un processus qui mérite d'être soutenu et tenté avant de condamner d'entrée de jeu toute intention ou motivation positive dans ce projet. Nous verrons.

Nous avons encore un certain nombre de dossiers à voter, donc je passe à la suite. C'est la ligne 24 « restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes ». Vous avez une délibération qui concerne l'opération de repeuplement en saumon dans le bassin de la Loire du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021 dans le cadre du plan Loire.

M. ALBERT :

La commission a émis un avis favorable à cette première délibération, avec un vote contre. Par contre, pour l'autre délibération qui est plus en attente d'aménagement du barrage de Poutès, nous n'avons pas été très loyaux parce que nous l'avons renvoyé au conseil d'administration directement. En effet, nous n'avons pas émis d'avis sur cette seconde délibération qui va aussi faire discussion probablement.

M. DORON :

Je veux simplement signifier mon opposition à ce dossier de repeuplement notamment parce qu'il est « saucissonné » à un autre projet qui est le contrat de plan à venir et sur le fait qu'aujourd'hui, si nous voulons véritablement avoir des gains biologiques sur l'espèce « saumon », il faudrait s'attaquer aux impacts des centrales hydroélectriques. Je pense notamment à l'axe Gartempe que nous avons écarté du volet « repeuplement » au motif que nous n'étions pas en capacité de mettre en conformité ces ouvrages dans les temps alors que le modèle scientifique de l'INRAE démontre qu'à lui seul, cet axe, au même titre que les autres qui sont sous le poids et sous le joug de projets de micro-hydroélectricité, remet en cause fondamentalement une préservation de la biologie et du grand saumon de Loire. Aujourd'hui, je pense qu'il faudrait arrêter de mettre des pansements sur une jambe de bois pour déplorer de voir au final les jeunes saumoneaux passer et finir dans les turbines.

Puis, je m'étonne d'avoir pu constater qu'à travers une aide publique, on puisse valoriser le grand saumon de l'Allier dans les établissements de restauration.

M. ROUSSEAU :

Nous avons évoqué en commission des aides que nous aurions une vraie discussion sur ce fameux contrat de plan Loire numéro 5. Je vois qu'à cette heure, nous n'aurons pas cette discussion. J'avais posé la question que M. Doron vient de reprendre. Comment se fait-il que nous pouvons trouver dans les restaurants du saumon sauvage de l'Allier ? Nous avons un certain nombre d'articles dans la presse à propos de différents restaurants. Là, ce sont des saumons qui viennent de la pisciculture de Chanteuges et que l'on qualifie de sauvages alors que ce sont des saumons qui ont été gardés et enfermés, qui se sont reproduits en pisciculture, qui étaient gardés enfermés pendant plusieurs années. Ils font en gros 40 ou 50 cm de long. Ils n'ont jamais vu la mer

et sont tout blancs. C'est effectivement un peu choquant. Cela interpellait sur cette manière de communiquer. C'est peut-être une communication maladroite mais quand même...

Cela dit, par rapport au problème « saumon » et par rapport au fait que le dossier est scindé en plusieurs morceaux et que nous n'avons pas vraiment le temps, nous avons des résultats qui sont très fragiles et très faibles. Nous avons 356 saumons cette année qui sont passés à Vichy alors que nous mettons quand même des quantités de petits saumons depuis près de vingt ans pour ce résultat. Il y a quelque chose d'assez insatisfaisant et qui devrait interpeller sur ce que nous faisons par rapport à cela. Il y a de multiples raisons naturellement. L'une des raisons, c'est la force des saumons reproduits en captivité mais aussi tous les obstacles, par exemple la faiblesse biologique de la Loire moyenne sur plusieurs centaines de kilomètres où nous pouvons poser la question de ce que trouvent à manger les petits saumons quand ils descendent le fleuve. Nous pouvons nous poser un grand nombre de questions de ce type.

Lors de cette commission des aides, je crois que j'avais entendu la réponse que tout cela était fragile mais que si nous ne faisons plus rien, il n'y aurait plus de saumons. D'un autre côté, il y avait les emplois. Nous sommes tous sensibles à l'emploi d'autant plus que la situation Covid aggrave. D'un autre côté, cela pose la question de : que faisons-nous ? Si nous regardons cette affaire-là, nous prélevons des saumons sauvages dans l'Allier à Vichy. Pourquoi ne pas aller directement dans l'Allier au-dessus, à Poutès-Monistrol, si nous avons des doutes sur leurs capacités de remonter jusque-là ?

Je rappelle que pour aller de Vichy à la pisciculture de Chanteuges, on est pratiquement à Poutès-Monistrol. Il y a quelques dizaines de kilomètres. Il y aurait là une solution mais naturellement, cela pose le problème de la pérennité de la pisciculture. Les propositions qui sont faites m'inquiètent. Je sais bien que quand on prend une disposition par rapport à des questions de l'emploi et en particulier dans la pisciculture, on risque fort de déborder des objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir d'arrêter de financer le dispositif en 2023 par exemple. Effectivement, je suis opposé à cela bien que je sois extrêmement sensible à la pérennité du saumon dans l'Allier. Je voterai contre.

M. GUTTON :

La présidente du conseil d'administration est sortie trois minutes. Peut-être qu'elle connaissait le discours que M. Rousseau allait tenir, c'est possible, pour l'avoir déjà entendu l'année dernière et peut-être même l'année d'avant. Ce que la présidente souhaite vous proposer, mais nous allons attendre son retour, c'est de reporter. Il y a deux délibérations. La première est celle de l'opération de repeuplement pour cette année. C'est à cheval sur les deux années. Puis, il y avait l'idée de donner de la visibilité aux acteurs sur l'intervention de l'établissement, sachant qu'en réalité, dans le 11^e programme tel qu'il est rédigé, les opérations de ré-empoissonnement s'arrêtaient à la fin du CPIER actuel. Nous pourrions, pour avoir un peu plus de temps sur le sujet, reporter cette deuxième délibération au conseil d'administration de décembre. Nous pourrions l'évoquer à l'occasion des points sur les CPER et CPIER.

Mme la Présidente :

Nous ne voterions que sur la première délibération, la deuxième étant reportée. Cela vous convient-il ? Y a-t-il des commentaires là-dessus ? Nous voterons donc la première délibération page 90 portant sur l'aide. La deuxième délibération qui concerne les orientations relatives au financement par l'agence des opérations temporaires dans le cadre du CPIER serait reportée au CA de décembre.

M. ROUSSEAU :

Cela me convient.

Mme la Présidente :

Je soumetts d'abord au vote la délibération page 90 du dossier de séance, opération de repeuplement. Qui est contre ? M. Saquet, M. Rousseau et M. Doron votent contre. Qui s'abstient ? Mme Rivet et M. Orvain s'abstiennent. Le reste vote pour.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Opération de repeuplement en saumon dans le bassin de la Loire du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021 - Plan Loire - Établissement public Loire - Dossier n°200257701.*
- **Adoptée à la majorité (17 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°-2020-162 du 3 novembre 2020.

Mme la Présidente :

Nous actons le report de la délibération page 126 au prochain CA. Je donne la parole de nouveau à M. Albert. Nous allons essayer d'avancer rapidement sur les délibérations suivantes qui, je crois, ne posent pas de difficultés particulières.

M. ALBERT :

Les fonds de concours qui ont été présentés n'ont pas amené de commentaires particuliers de la commission. Il y a eu un vote unanime, notamment sur le financement des systèmes d'information.

M. BRULÉ :

En vertu d'une jurisprudence exprimée tout à l'heure, il y a une délibération concernant la Dreal, donc je ne participe pas à ce vote.

Mme la Présidente :

M. Brulé ne participe pas au vote de la délibération page 115. Par rapport à ces quatre délibérations sur les fonds de concours, qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Attribution d'un fonds de concours à l'État pour des travaux de restauration du lit de la Loire dans la Nièvre portés par la direction départementale des territoires de la Nièvre - Dossier n°200225201.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-163 du 3 novembre 2020.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Attribution d'un fonds de concours à l'État pour une étude préalable à la restauration morphologique du lit de l'Allier à Dallet dans le Puy-de-Dôme portée par la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme - Dossier n°200225501.*
- **Adoptée l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-164 du 3 novembre 2020.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Attribution d'un fonds de concours à l'État pour des travaux de restauration du lit de la Loire dans l'Indre-et-Loire portés par la direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire - Dossier n°200225301.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-165 du 3 novembre 2020.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Attribution d'un fonds de concours à l'État pour le projet SIEL : Système d'information*

sur l'évolution du lit de la Loire et de ses affluents, campagne 2020. DREAL Centre-Val de Loire - Dossier n°200225401.

- **Adoptée à l'unanimité (1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-166 du 3 novembre 2020.

Mme la Présidente :

Nous passons aux deux délibérations suivantes, dont la mise en conformité de la continuité écologique au barrage de Chambezou sur l'Alagnon. Puis, il y a les suivis 2017-2019 des captures d'anguilles. Nous commençons par la première délibération, page 122.

M. ALBERT :

La commission a suivi la prérogative de l'agence et a donné un avis favorable à l'unanimité de la commission des aides sur ce refus qui est confirmé. D'autres éléments ont été apportés par l'industrie, le principal élément étant notamment que les travaux ont commencé avant l'octroi des aides. Je pense que M. Gousset va vouloir intervenir sur ce dossier.

M. GOUSSET :

J'étais interpellé par la différence qui apparaissait dans le document de présentation du dossier et la délibération qui nous était proposée. J'ai pris contact avec le pétitionnaire pour connaître la chronologie des événements. Je tenais à souligner qu'il a été spécifié à ce pétitionnaire que le dossier allait être débattu en conseil d'administration. C'est la réponse qui lui a été faite dans un courrier de M. Gutton, donc c'est le lieu et l'heure aujourd'hui plutôt qu'à la commission des aides apparemment d'en discuter.

Trois points sont soulignés dans la délibération qui nous est proposée. Le premier point, c'est que ce projet ne donne aucune garantie d'une utilisation efficiente et pérenne des fonds publics. Ce serait lié, d'après ce que j'ai compris dans le dossier, à une règle du Sage Alagnon qui sera opérationnel en 2028. L'agence argue du fait qu'en 2028, le projet du pétitionnaire ne serait pas en mesure de répondre à cette règle du Sage pour considérer que l'utilisation des fonds publics ne serait pas efficiente.

D'une part, le projet qu'a présenté le pétitionnaire a reçu l'aval de l'OFB et de la DDT. Je ne vois pas pourquoi des organismes de ce type, après de nombreuses consultations avec le pétitionnaire, auraient proposé et validé un projet qui ne serait pas pérenne. C'est un premier point. Deuxièmement, quand nous regardons dans le détail les attendus de cet article 8 du Sage Alagnon, nous pouvons avoir une lecture tout à fait différente et considérer que le projet tel qu'il est proposé répondra en 2028 aux règles qui sont inscrites aujourd'hui.

Par ailleurs, l'approche de la délibération qui est présentée par l'agence nous fait croire que ce projet a fait l'objet d'une mise en demeure. Si c'est le cas, la règle de l'agence est de ne pas apporter d'aide. Or, il n'a pas fait l'objet d'une mise en demeure, il a fait l'objet d'un arrêté complémentaire demandant au pétitionnaire de faire les travaux conformément au schéma qui a été retenu avec l'administration. Si jamais le pétitionnaire n'avait pas fait ces travaux dans les délais qui étaient impartis, il y aurait un arrêté de mise en demeure. En l'occurrence, le pétitionnaire a bien effectué les travaux dans le délai imparti, donc il n'y a pas eu de mise en demeure. C'est un deuxième argument de la délibération qui tombe.

Enfin, le troisième argument, c'est que le démarrage des travaux est intervenu avant l'autorisation de l'agence de l'eau. Nous pourrions nous mettre un peu à la place du pétitionnaire qui, depuis six ans, fait des pieds et des mains pour trouver une solution technique à son sujet, qui contacte l'OFB, la DDT, qui propose d'investir 900 k€ dans un projet qui répond aux attentes de ses administrations, qui a obtenu un avis favorable de ces organisations le 25 mai mais qui, devant la menace ultérieure d'un arrêté de mise en demeure, a lancé ses travaux le 17 juin. L'agence de l'eau avait envoyé un courrier au pétitionnaire le 3 juin en lui disant que le dossier était réputé complet. Il est assez classique. Il est assez classique que quand l'agence de l'eau considère qu'un dossier est complet, elle autorise de démarrer les travaux avant la décision de l'aide.

Les trois arguments qui sont présentés dans ce projet de délibération ne sont pas, à mon sens, valables.

M. ALBERT :

J'avoue que je tombe des nues d'avoir cela juste en conseil d'administration. Cela a été discuté à la commission des aides. Je n'ai pas eu ces éléments à la commission des aides pour pouvoir en discuter, donc je trouve cela regrettable. Je pense que tous les administrateurs ont tous les dossiers. A un moment donné, les membres de la commission devraient me faire remonter ces éléments.

Concernant les deux premiers éléments qui sont l'article du Sage, je ne suis pas juriste. Je ne vais pas faire l'interprétation de l'article du Sage en question. La Dreal pourrait répondre là-dessus.

Par contre, sur la question du commencement des travaux avant la lettre, certes il y a eu probablement des dérogations de l'agence. Toutefois, la société a bien été alertée sur le fait de ne pas commencer avant d'avoir cette lettre. Je n'ai pas participé aux discussions. Je ne peux pas en dire plus. Simplement, si nous nous en tenons aux règles de l'agence, le commencement des travaux vaut une exclusion automatiquement du dossier.

Par ailleurs, cette société a 200 k€ de chiffre d'affaires. Elle a commencé des travaux pour 900 k€. Elle aurait dû attendre au moins d'avoir l'accord de subvention avant de commencer. Cela va la mettre probablement en difficulté. Je suis désolé de réagir de cette façon par rapport à l'industrie et par rapport à ce qui m'a été envoyé mais j'aimerais au moins que vous me fassiez remonter des éléments comme cela avant la commission des aides. En l'occurrence, la commission a validé sur les éléments que lui a remis l'agence. S'il y a des membres de la commission qui doivent faire remonter quelque chose, qu'ils le fassent à ce moment-là.

M. GOUSSET :

Il avait été dit au pétitionnaire que ce débat serait porté en conseil d'administration. C'est pour cela que ce débat n'arrive que maintenant.

M. GUTTON :

J'ai effectivement écrit dans un courrier que cela relève du conseil d'administration. Par contre, le conseil d'administration s'appuie toujours sur l'avis des commissions, y compris la commission des aides.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je mets aux voix cette délibération qui est à la page 122 de votre dossier de séance. Qui est contre ? M. Gousset vote contre.

M. COMBEMOREL :

J'ai pris connaissance de ce dossier tardivement également. Je regrette que nous expédiions cela dans les cinq dernières minutes. Je vote contre également.

M. GUTTON :

Mme Schaepelynck, M. Gousset et M. Combemorel votent contre. Cela fait cinq votes contre parce que M. Gousset a deux pouvoirs.

Mme la Présidente :

Combien d'abstentions ? Je n'en vois pas. La délibération est adoptée. C'est l'intérêt du travail en commission. Je n'ai pas de leçon à donner à qui que ce soit mais c'est vrai qu'en CA, il est difficile de discuter au fond d'un sujet.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Mise en conformité de la continuité écologique au barrage de Chambezou sur l'Alagnon (Haute-Loire). Recours de la société HESE après un refus de financement de la part de l'agence - Demande n°1903901.*
- **Adoptée à la majorité (16 voix pour, 5 voix contre).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-167 du 3 novembre 2020.

Mme la Présidente :

Je passe à la délibération suivante (page 123) sur les captures d'anguilles d'avalaison par les pêcheries professionnelles. Puis, nous aborderons pour finir la commission Communication et Coopération internationale.

M. ALBERT :

Je veux juste dire à M. Gousset que j'espère que les informations vont remonter plus vite pour les prochaines commissions. Des éléments en amont pourraient être divergents et pourraient aussi susciter un peu plus de discussions avant de prendre une décision.

Le deuxième dossier concernant l'association des pêcheurs professionnels. Il est proposé un versement de solde de subvention. Cela n'a pas amené de discussions particulières.

M. BOISNEAU :

Je ne prends pas part au vote. Par contre, je peux répondre à des questions s'il y en a.

M. DORON :

J'avais quelques interrogations par rapport à ce dossier parce que dans le dossier initial, il était prévu de ne retenir que deux campagnes. Là, nous intégrons une troisième. En gros, somme toute, nous sommes arrivés au même niveau d'aide financière tel qu'il était prévu. En tout cas, c'est la lecture que je fais du dossier.

Puis, j'avais une question sur le devenir des anguilles argentées après capture parce qu'elles sont capturées au guideau. Ensuite, quel est le traitement scientifique qui est opéré sur ces anguilles ? Sont-elles relâchées ou recapturées ensuite à l'aval ? Il s'agissait de géniteurs dévalant au moment de l'exercice de la pêche proprement dit en aval du site de prélèvement initial.

Ne sommes-nous pas, à l'instar de ce qui quelquefois se pose en agriculture - c'est juste une question, n'y voyez pas de malveillance -, dans une aide économique quelque peu déguisée ? Ce sont ces questions qui se font jour à l'issue de la présentation du dossier.

M. ROUSSEAU :

Mon problème lors de la commission des Aides, c'est que je ne savais pas en quoi cela consistait. Ainsi, les questions que M. Doron a posées, je les ai posées à l'agence mais je n'ai pas eu de réponses.

M. ALBERT :

Il n'y a pas d'enjeux financiers. Sur la technique, je ne vais pas répondre. Je ne sais pas comment les anguilles sont relâchées. Par contre, il n'y a pas d'enjeu financier. C'est juste un rallongement d'une année.

Mme la Présidente :

M. Boisneau a demandé la parole.

M. GUTTON :

Je suis défavorable à ce que M. Boisneau intervienne. Je pense que c'est contraire aux règles de déontologie. Dès lors qu'un porteur de projet est dans la salle, il faudrait qu'il sorte. Ce débat, vous pourriez l'avoir ailleurs.

Mme la Présidente :

Je crois que le plus simple est de soumettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. Doron et M. Rousseau s'abstiennent.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Suivis 2017-2019 des captures d'anguilles d'avalaison par les pêcheries professionnelles au guideau en Loire à l'amont d'Ancenis. Association des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de la Loire - Dossier n°170100501.*
- **Adoptée à la majorité (18 voix pour, 2 abstentions, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-168 du 3 novembre 2020.

Mme la Présidente :

Nous passons enfin à la décision d'attribution des aides suite à la commission Communication et Coopération internationale du 21 octobre 2020. M. Pélicot étant absent, M. Saquet a présidé cette commission. Je lui laisse la parole bien volontiers. Hervé Gilliard est présent également pour ces dossiers.

M. SAQUET :

La commission Coopération internationale s'est tenue le 21 octobre. Nous avons reçu 25 dossiers complets qui ont eu un accord en commission. En revanche, le dossier du Bénin, partenaire AEP, a été repoussé parce qu'il n'était pas complet.

Nous avons une autorisation d'engagement pour l'année 2020 de 3,1 M€. Le montant déjà engagé en 2020 est de 2 478 536 €. Il reste disponible 621 464 €. Puisque les 25 demandes qui ont été reçues favorablement dépassent le montant de 184 428 €, il faudra répercuter sur l'année suivante ce budget.

Mme la Présidente :

Je vais mettre aux voix la délibération page 4 du dossier remis en séance sur l'attribution des aides à l'international, humanitaires et de coopération internationale. Qui est contre ?

M. DORON :

C'était simplement pour nous rappeler le côté un peu ubuesque d'une autorisation de programme à hauteur de 3 M€. Je sais que c'est dans le cadre de la loi Santini. Toutefois, cela m'interpellait sur le fait que nous mettions une autorisation de programme de 3 M€ d'euros pour l'aide à l'international pour des peuples qui sont en grande difficulté d'accès à l'eau et que nous accordions par ailleurs 9 M€ pour six retenues et six bassines. C'est simplement ce point que je souhaitais lever et en appeler à un petit peu de raison.

M. GUTTON :

Sur l'international, nous sommes effectivement plafonnés par le 1 % Oudin-Santini, donc nous ne pouvons pas le dépasser.

Mme la Présidente :

Nous pouvons débattre de tous ces sujets mais j'en reviens à la délibération, le vote étant en cours. Je n'ai pas vu de vote contre. Y a-t-il des abstentions ?

- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Attribution des aides internationales, humanitaires et de coopération institutionnelle.
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-170 du 3 novembre 2020.

Mme la Présidente :

Nous passons au dernier point : appel à projets inter-agences pour une gestion intégrée et solidaire des ressources en eau.

M. GILLIARD :

Vous avez dans votre dossier un projet de règlement et une délibération qui porte sur un appel à projets inter-agences que nous avons préparé dans le cadre du groupe inter-agences qui est piloté par le directeur de l'agence de l'eau Adour-Garonne. J'avais prévu quelques rappels sur l'activité internationale des agences en matière internationale mais je peux passer assez rapidement pour venir directement sur l'objectif de cet appel à projets qui est de pouvoir mieux articuler les deux volets dans lesquels nous intervenons en matière d'activité internationale, à savoir le volet « coopération décentralisée et solidarité internationale » et le volet « partenariat institutionnel ».

Concernant le volet « coopération décentralisée et solidarité internationale », ce sont des opérations qui sont portées par des porteurs de projet du bassin qui déploient des opérations pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays du sud. Cela représente à peu près 85 % de l'enveloppe en matière d'action internationale qui est délivrée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Puis, il y a le volet « partenariat institutionnel ». Toutes les agences ont des partenariats institutionnels avec des pays en Afrique de l'Ouest, en Asie et à Madagascar. Il existe à peu près une vingtaine de partenariats institutionnels. L'idée de ces partenariats institutionnels est d'accompagner des autorités étrangères pour les aider à structurer leur politique de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques et les aider à définir leurs priorités.

L'idée de cet appel à projets est de pouvoir articuler ces deux volets et de faire en sorte de déployer, d'avoir beaucoup plus de projets sur ces territoires de partenariat institutionnel.

Cet appel à projets est aussi une déclinaison d'un des axes de travail que nous avons identifiés dans le cadre d'une stratégie de coopération internationale que nous avons écrite à six, c'est-à-dire les six agences, et que nous avons présentée à l'occasion d'une commission Communication et Action internationale de début d'année. L'idée de cette stratégie de coopération internationale était aussi d'améliorer la visibilité des agences de l'eau en matière d'aide publique au développement et de pouvoir se situer par rapport à de grands opérateurs comme l'Agence française de développement avec qui nous avons également développé des accords de partenariat.

J'en viens au contenu de l'appel à projets en tant que tel pour attirer votre attention en particulier sur deux dispositions qui sont prévues dans le projet de règlement. La première disposition prévoit un taux de financement à hauteur de 70 % des projets, quelle que soit la nature du porteur de projets, autrement dit associations et collectivités pour l'essentiel, à partir du moment où les projets se déploient sur les territoires de partenariat institutionnel des six agences de l'eau.

Pour ce qui est du 11^e programme de l'agence, du document-cadre, pour mémoire, pour les actions internationales, le taux d'aide pour les associations est de 50 % et le taux d'aide pour les collectivités est de 70 %. C'est la règle générale. Cependant, il est également prévu, dans le document-cadre du 11^e programme, la possibilité d'appliquer une bonification dans le cas où les porteurs de projets comme les associations situeraient leurs projets sur des territoires de partenariat institutionnel. En l'occurrence, l'agence Loire-Bretagne a des partenariats institutionnels au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire ou au Laos au Cambodge. Ce qui est proposé au conseil d'administration, c'est que cette disposition d'une bonification aux associations prévue dans le document-cadre soit appliquée à l'appel à projets. C'est la première disposition que nous proposons.

La deuxième disposition spécifique au règlement, c'est la proposition d'exonérer le porteur de projet de l'obligation d'un financement à hauteur de 5 % du montant total de l'opération d'une

collectivité du bassin. C'est donc une condition d'éligibilité qui est prévue dans le document-cadre et la fiche-action internationale. Il est proposé au CA de déroger à cette obligation prévue dans la fiche-action de manière à faciliter le déploiement et l'émergence de projets portés par des associations.

Un autre point que vous n'aviez pas à disposition parce que je n'avais pas encore les éléments à l'époque de la constitution du dossier, c'est le montant dédié à cet appel à projets à six qui est de 2 M€. Vous avez un tableau de répartition par agence. Pour ce qui est de l'agence Loire-Bretagne, nous proposons un montant maximum d'aide de 300 k€. Cela représente 10 % de l'enveloppe qui est dédiée à l'action internationale qui est de l'ordre de 3,1 M€ par an. Cette proportion de 10 % est à peu près respectée dans tous les bassins, avec peut-être une différence sur le bassin Adour-Garonne qui est plutôt proche de 30 ou 40 %.

Concernant le calendrier de lancement de cet appel à projets, un projet a été présenté à la dernière commission Communication et Action internationale. Aujourd'hui, c'est la présentation de la délibération et du projet. Le calendrier de lancement n'est pas complètement arrêté. Nous avons initialement prévu un lancement lors de la Journée mondiale de l'eau parce que nous pensions ne pas pouvoir passer le projet de règlement aux différents CA de fin d'année. Au final, ce n'est pas le cas. Tout le monde pourra éventuellement le faire. Nous envisagerions plutôt un démarrage de l'appel à projets en début d'année, quitte éventuellement à faire une communication à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau.

Il est également prévu dans le cadre de ce calendrier la constitution d'un jury national qui serait constitué de membres des six bassins, donc un membre par bassin. Ce jury se réunirait début septembre pour sélectionner les projets déposés. Ensuite, dans un schéma classique, il y aura la présentation des dossiers sélectionnés au niveau du bassin Loire-Bretagne, d'une part à la commission Internationale du mois d'octobre, puis au CA de fin d'année 2021.

Est également insérée dans le projet de délibération du CA la proposition de laisser à la commission Communication et Action internationale qui sera nouvellement constituée en mars 2021 le soin de désigner un représentant du bassin Loire-Bretagne au jury de sélection national des projets.

La commission Communication et Action internationale du 21 octobre dernier a donné un avis favorable à ce projet de règlement et de délibération.

Mme la Présidente :

Je regrette que ce point arrive en dernier parce que c'est vraiment important et intéressant. C'est un beau projet qui redonne de la cohérence et de la valorisation à l'action des agences en matière internationale. Je trouve que c'est un très beau projet. Qui souhaite s'exprimer là-dessus ?

M. SAQUET :

Je trouve également que c'est un beau projet. C'est un projet qui va aussi permettre, dans les pays du sud, d'aider et d'organiser la gouvernance de l'eau. Ils sont très demandeurs de cette aide. Je pense que cela va être vraiment un beau projet.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre la délibération aux voix. Pour cette dernière délibération, page 185 du tome 2 de votre dossier de séance, appel à projets interagences « pour une gestion intégrée et solidaire des ressources en eau », qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Vous serez informés des suites de cette construction et de ce processus qui est vraiment très porteur.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Appel à projets inter-agences de coopération internationale pour une gestion intégrée et solidaire des ressources en eau.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-171 du 3 novembre 2020.

Mme la Présidente :

Il me reste à vous remercier de votre patience et d'avoir contribué, malgré le contexte, à tous ces débats en visioconférence. Je trouve que l'outil commence à être maîtrisé. Nous vous entendons et nous vous voyons bien. J'espère que c'est aussi facile pour vous d'intervenir et de participer. J'ai l'impression que cela se passe bien. Portez-vous bien. Nous nous revoyons à la mi-décembre pour un dernier CA de l'année. Merci à tous de vos contributions et participations. A très bientôt, au revoir.

La séance est levée à 14h27.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE PLÉNIÈRE DU MARDI 3 NOVEMBRE 2020
à 10 h à l'agence de l'eau Loire-Bretagne (salle Brenne) et en visio

Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme GALLIEN Cécile
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ	
P	M. BOISNEAU Philippe	EN VISIO	
P	M. BRULÉ Hervé	SIGNÉ	M. SELLIER Guillaume M. NAVEZ Marc
P	Mme CHATELAIS Edith R. par M. Guillaume CHOUMERT	EN VISIO	
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	EN VISIO	
A	M. DALLES Bruno		
P	M. M. DORON Jean-Paul	EN VISIO	
P	M. FAUCONNIER Jean-Michel	EN VISIO (jusque 11h45)	
P	M. FRECHET Daniel	EN VISIO	
A	Mme GALLIEN Cécile		
P	M. GANDRIEAU James	EN VISIO (jusque 14h)	
A	M. GARCIA Pierre		
P	M. GERAULT Laurent	EN VISIO (jusque 13h45)	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. GOUSSET Bernard	EN VISIO	M. FAUCONNIER Jean-Michel (à partir de 11h45) M. MÉRY Yoann (à partir de 13h50)
P	M. HABERT Laurent R. par Mme Françoise MORAGUEZ	<i>SIGNÉ</i> (jusque 13h50)	
P	M. LE BESQ Rémi	EN VISIO	
P	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. Pierre PITON	EN VISIO	
P	M. LUCAUD Laurent	EN VISIO (jusque 14h)	
P	M. MERY Yoann	EN VISIO (jusque 13h50)	
P	M. MICHEL Louis	EN VISIO	
A	M. NAVEZ Marc		
P	M. NOYAU Philippe	EN VISIO	
P	M. ORVAIN Jérôme	EN VISIO (jusque 14h04)	
P	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par M. Samuel SEMPE	EN VISIO	Mme VINCE Agnès
P	Mme RIVET Michelle	EN VISIO (jusque 14h20)	
P	M. ROUSSEAU Bernard	EN VISIO	
P	M. SAQUET Christian	EN VISIO	
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	EN VISIO	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. SELIER Guillaume		
A	M. SPECQ Bertrand		
P	M. TAUFFLIEB Eric	EN VISIO (jusque 14h)	
A	Mme VINCE Agnès		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	30

Présents : 23
Dont représentés : 3
Pouvoirs donnés : 4
Absents : 11

Quorum 0 / 1 de 0 = 0

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
P	M. BURLOT Thierry.	EN VISIO
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence.	EN VISIO
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ
P	M. RAYMOND François R. par Mme Catherine PAMBRUN	EN VISIO (jusque 14h)